

Un champ d'intervention en voie de professionnalisation

Travail de Bachelor

Travail rendu pour l'obtention du Bachelor HES-SO en travail social, orientation éducation sociale

BENEDICTE DUBUIS ES PT 06

Sous la direction de SARAH JURISCH PRAZ 19 novembre 2009





## Remerciements

A Madame Sarah Jurisch Praz, pour son soutien et ses précieux conseils apportés tout au long de ma recherche.

A Madame Séraphine Mettan et à Messieurs Mathieu Moulin, Jean-Jacques Homberger, Igor Schimek, Gérald Kingston, Bruno Hoffman et Stéphane Roduit pour leur disponibilité.

A mes anciens collègues de l'AEMO et de l'ADDAP13 pour les pistes qu'ils m'ont données.

A Cécile pour le graphique

A François pour m'avoir aidée lors de la mise en page

A mes parents pour la relecture

A toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien et qui m'ont remotivée lors des passages à vide durant ma recherche.

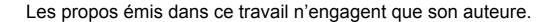
A Nescafé et Parisienne pour leur énergie

A mon ordinateur pour avoir tenu le coup jusqu'à la fin.





# **Avertissements**



Pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé.

**Mots Clés**: Travail Social Hors Murs, Education de Rue, Médiation Sociale, Animation Hors Murs, Prévention Spécialisée, Professionnalisation, Valais Romand, Travail Social, Animation Socioculturelle, Education Sociale.





# Résumé

Le Travail Social Hors Murs en Valais Romand existe depuis à peine 10 ans. Dernier né du travail social valaisan, il est en plein essor. Mais comment se définit-il ? Qu'est-ce qui le compose ? Comment peut-il se développer ?

Le point de départ de cette recherche a été mon stage à Marseille, en Prévention Spécialisée<sup>1</sup>. Forte de cette expérience, je me suis intéressée à la situation valaisanne. Cependant, le peu de documentation existant actuellement sur cette nouvelle profession pour le Valais a rendu mes recherches difficiles.

J'ai donc décidé d'établir tout d'abord une photographie du Travail Social Hors Murs en Valais Romand. Cela permet ainsi à chacun d'être au fait de la situation valaisanne actuelle et sert de base commune pour la compréhension de cette recherche.

A partir de là, l'analyse des données m'a permis de constater qu'actuellement le Travail Social Hors Murs est certes très diversifié mais qu'il subsiste un manque de compréhension de la part du grand public, du monde politique et même de certains travailleurs sociaux. De plus, ce domaine du travail social est en voie de professionnalisation, cela rendant difficile la construction d'une identité commune à l'ensemble des travailleurs sociaux hors murs.

Grâce aux découvertes effectuées, au cadre théorique et à mon expérience dans le domaine, j'ai dégagé certaines perspectives d'avenir. Ces perspectives pourraient constituer des pistes pour la réflexion des travailleurs sociaux hors murs et faciliter l'expansion du Travail Social Hors Murs en Valais Romand.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Prévention Spécialisée : pour plus de détails, voir au point 3.2





# Table des matières

I.	Introduction	8
II.	Méthodologie	10
	2.1 Question de départ	10
	2.2 Objectifs	10
	2.3 Hypothèses	. 11
	2.4 Terrain	12
	2.5 Méthodologie de la recherche	12
	2.6 Ethique de la recherche	13
Ш	. Cadre théorique	14
	3.1 Professionnalisation	14
	3.1.1 Professionnalisation d'un métier	14
	3.1.2 Professionnalisation d'une personne	15
	3.1.3 Conclusion	16
	3.2 La Prévention Spécialisée	. 17
	3.2.1 Historique	. 17
	3.2.2 Principes	24
	3.2.3 Axes	25
	3.2.4 Champs d'intervention	26
	3.2.5 Textes de références	27
	3.2.6 Conclusion	28
	3.3 L'Education de Rue en Valais Romand	31
	3.3.1 Fonctions	31
	3.3.2 Objectifs	. 32
	3.3.3 Appellation	. 33
	3.2.4 Conclusion	. 34
I۷	. Photographie du Travail Social Hors Murs en Valais Romand	36
	4.1 Création du poste	37
	4.1.1 Animation Hors Murs	. 38
	4.1.1.1 Monthey	. 38
	4.1.1.2 Sion	. 38





	4.1.2 Education de Rue / Médiation Sociale	39
	4.1.1.1 Sion	. 39
	4.1.1.2 Sierre	40
	4.1.1.3 Martigny	41
	4.1.1.4 Région du Chablais	41
	4.2 Profil	42
	4.2.1 Animation Hors Murs	42
	4.2.2 Education de Rue / Médiation Sociale	43
	4.3 Mandat	43
	4.3.1 Animation Hors Murs	43
	4.3.2 Education de Rue / Médiation Sociale	44
	4.4 Terrain	45
	4.4.1 Animation Hors Murs	45
	4.4.2 Education de Rue / Médiation Sociale	46
	4.5 Population	47
	4.5.1 Animation Hors Murs	48
	4.5.2 Education de Rue / Médiation Sociale	49
	4.6 Problématiques	. 51
	4.6.1 Animation Hors Murs	51
	4.6.2 Education de Rue / Médiation Sociale	53
	4.7 Intervention	54
	4.7.1 Animation Hors Murs	55
	4.7.2 Education de Rue / Médiation Sociale	. 57
	4.8 Travail en réseau	59
	4.8.1 Animation Hors Murs	. 59
	4.8.2 Education de Rue / Médiation Sociale	61
	4.9 Synthèse	63
	4.9.1 Animation Hors Murs	64
	4.9.2 Education de Rue / Médiation Sociale	66
	4.9.3 Points communs	68
٧	'. Analyse de données	70
	5.1 Diversité	70
	5.2 Manque de connaissance	. 71
	5.3 Professionnalisation	72





5.4 Identité commune ?	73
5.5 Perspectives d'avenir	74
5.6 Liens avec la Prévention Spécialisée	76
5.7 Retour sur les hypothèses	77
5.7.1 Hypothèse 1	77
5.7.2 Hypothèse 2	77
VI Apports personnels	78
VII. Bibliographie	79
7.1 Méthodologie	79
7.2 Prévention Spécialisée	79
7.3 Education de Rue	80
7.4 Travail Social Hors Murs	80
7.5 Professionnalisation	80
7.6 Illustrations	81
VIII. Annexes	82
8.1 Guide d'entretiens	82
8.2 Charte Romande du Travail Social Hors Murs	83





# I. Introduction

J'ai effectué ma première période de formation pratique de septembre 2007 à février 2008 auprès de l'Association Départementale pour le Développement d'Actions de Prévention (ADDAP13) à Marseille, qui est une des plus grandes associations de France en matière de Prévention Spécialisée.<sup>2</sup>

Durant ces 5 mois de formation pratique, j'ai eu l'opportunité de découvrir ce mode d'intervention et des outils nouveaux et d'en mesurer en partie l'efficacité. C'est un travail qui m'a passionnée et qui a suscité en moi l'envie d'approfondir mes connaissances dans ce domaine.

A mon retour en Suisse, j'avais la ferme intention d'effectuer mon travail de Bachelor dans ce domaine et d'analyser la situation du Travail Social Hors Murs en Valais pour envisager la possibilité d'amener une nouvelle pratique professionnelle dans mon canton. De plus, l'éducation de rue est un domaine qui m'intéresse fortement. Tout au long de ma formation, j'ai orienté mes choix dans ce sens, à travers mes stages, mon module libre ou encore mon module OASIS. C'est donc tout naturellement que mon travail de recherche s'est axé sur ce sujet également.

A travers ce travail de recherche, je souhaite faire un état des lieux du travail social hors murs en Valais Romand, plus précisément de l'éducation de rue. En effet, c'est un domaine du travail social très récent en Valais Romand, et qui, à peine 10 ans après sa création, est encore en pleine construction.

J'ai axé mon analyse sur 4 points principaux :

- Création de poste : motivations, profil, mandat
- Modes d'action
- Population cible et terrain
- Besoins du travailleur social hors murs

2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Prévention Spécialisée : Nom donné à l'éducation de rue en France. Ce concept sera défini plus précisément au point 3.2





Cependant, au long de mon processus de recherche, mon questionnement à évolué et ma recherche s'est axée sur un champ plus spécifique. Au départ, je souhaitais rester centrée sur l'éducation de rue et la comparer avec la Prévention Spécialisée. En effet, je partais du postulat que les principes de la Prévention Spécialisée n'étaient pas appliqués en Suisse et qu'en Valais, il aurait été intéressant de plus s'y référer afin de définir l'éducation de rue. Je souhaitais également orienter ma recherche sur l'axe « population cible » de l'éducation de rue, à savoir les jeunes. L'axe « professionnels » apparaissant en second plan de ma recherche.

Au fil du temps, je me suis rendue compte que la Prévention Spécialisée et l'éducation de rue étaient particulièrement proches dans les faits. Mais l'éducation de rue en Valais Romand restait cependant peu définie. Il était donc illusoire de vouloir aborder la vision de la population cible. J'ai alors recentré mon questionnement exclusivement sur la vision des professionnels. J'ai cependant élargi cette vision aux animateurs hors mur également. En effet, je me suis aperçue que le Travail Social Hors Murs, d'une manière générale, restait encore mal compris de certains, que ce soit du grand public, des employeurs voire même des professionnels. Mon travail ne porte donc plus exclusivement sur l'éducation de rue, mais sur le Travail Social Hors Murs<sup>3</sup> en général. De plus, cela me semble plus cohérent, étant donné qu'il y a déjà différentes dénominations rien que pour l'éducation de rue : éducateur de rue, médiateur social. Ajouté à cela les animateurs hors mur, la confusion est aisée. Par ce travail, je souhaite tout d'abord clarifier tout cela, définir les spécificités de chacun. Pour simplifier la lecture de mon travail, j'ai donc opté pour l'appellation « Travail Social Hors Murs » d'une manière générale.

Dès lors, la Prévention Spécialisée apparaît ici comme fil rouge de ma recherche. Je m'y réfère chaque fois, afin de pouvoir mieux cerner les différences et similitudes existantes entre les divers domaines du TSHM.

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ci-après, TSHM





# II. Méthodologie

## 2.1 Question de départ

A l'origine de mon projet de recherche, mon questionnement portait sur l'éducation de rue en Valais Romand. Je posais l'hypothèse que le TSHM n'était pas encore bien développé sur le territoire. Forte de mon expérience à Marseille, je pensais que la Prévention Spécialisée pouvait apporter beaucoup au développement du TSHM en Valais Romand. Ma question de départ initiale était la suivante : Dans quelle mesure peut-on développer la Prévention Spécialisée en Valais Romand ?

Au fil de mon processus de recherche, j'ai dû réajuster mon questionnement. Ma question de départ est devenue: Qu'est-ce que le Travail Social Hors Murs en Valais Romand aujourd'hui et comment le renforcer ?

#### 2.2 Objectifs

Initialement, mes objectifs de recherche étaient les suivants :

- Définir la Prévention Spécialisée et l'Education de Rue en Valais Romand.
- Inventorier les mesures existantes en Valais Romand.
- Déterminer quelles sont les problématiques majeures liées aux jeunes en Valais Romand.
- Déterminer quels sont les besoins majeurs des jeunes et des familles en Valais Romand.
- Analyser en quoi la Prévention Spécialisée est une réponse adaptée à ces besoins.

Suite aux découvertes effectuées lors de ma recherche et à l'évolution de cette dernière, j'ai dû en définir de nouveaux. Les voici :





- Définir la Prévention Spécialisée et le Travail Social Hors Murs en Valais Romand.
- Elaborer le paysage du Travail Social Hors Murs en Valais Romand.
- Déterminer quels sont les modes d'action, le profil, le mandat des Travailleurs Sociaux Hors Murs en Valais Romand.
- Analyser les spécificités et similitudes entre les Animateurs Hors Murs, les Educateurs de Rue et les Médiateurs Sociaux en Valais Romand.

## 2.3 Hypothèses

Les hypothèses liées à mes objectifs initiaux étaient :

**H1** : Les problématiques et besoins liés aux jeunes concernent principalement l'insertion scolaire / professionnelle / sociale et le domaine de la famille.

**H2** : La Prévention Spécialisée est une réponse nécessaire aux besoins des jeunes du Valais Romand et aux problématiques qui y sont liées.

Là aussi, j'ai dû réajuster mes hypothèses en fonction de l'évolution de mes objectifs. Les hypothèses finalement retenues sont donc les suivantes :

H1: Les différents métiers du Travail Social Hors Murs sont mal définis en Valais Romand.

**H2** : Il existe une identité commune entre les différents métiers du Travail Social Hors Murs.





#### 2.4 Terrain

Lors de l'élaboration de mon projet de recherche, j'avais opté pour un terrain large, mais essentiellement ciblé sur les jeunes en difficultés suivis par les éducateurs de rue. Lors de ma recherche, et au vu des entretiens effectués, je me suis rendue compte qu'il était utopiste de vouloir s'intéresser à la population cible avant de s'intéresser aux professionnels. En effet, un important travail m'attendait du côté des professionnels. Je me suis arrêtée aux entretiens de professionnels du TSHM.

J'ai opté pour les travailleurs sociaux hors murs de 4 villes du Valais Romand, à savoir Sierre, Sion, Martigny et Monthey. J'ai rencontré 7 travailleurs sociaux au total : 4 éducateurs de rue / médiateurs sociaux, 1 éducateur de rue / animateur socioculturel et 2 animateurs hors murs.

#### 2.5 Méthodologie de la recherche

Mon travail de recherche a passablement évolué par rapport à mon projet initial. Au début, je pensais axer ma recherche sur les jeunes en contact avec un éducateur de rue. Je souhaitais analyser le regard porté sur ce mode d'intervention et déterminer leurs besoins. De plus, je souhaitais vérifier la possible nécessité d'implanter la Prévention Spécialisée en Valais Romand.

Au fil des mois, j'ai recentré mon questionnement sur les professionnels uniquement. Il me semblait plus judicieux de dessiner un paysage du TSHM, comprenant les éducateurs de rue d'une part, mais également les animateurs hors murs. En effet, j'ai constaté, lors de mes premiers entretiens, que l'intervention des éducateurs de rue en Valais Romand n'était pas si éloignée de la Prévention Spécialisée. De plus, je me questionnais sur les motivations d'engager un éducateur de rue plutôt qu'un animateur hors murs, et vice versa, sur leurs spécificités respectives, sur les synergies existantes.

J'ai donc abandonné l'idée d'élaborer des questionnaires pour les jeunes et je me suis concentrée sur les entretiens avec les professionnels.

J'ai tout d'abord récolté des informations, par le biais de différentes lectures, sur la Prévention Spécialisée et sur l'éducation de rue afin d'élaborer mes concepts théoriques.





Un troisième concept m'est apparu utile à définir au fil de ma recherche : celui de la professionnalisation. Je constatais que le TSHM en Valais prenait de plus en plus d'importance, mais qu'il restait mal défini.

Ensuite, la récolte de mes données du terrain s'est effectuée par le biais d'entretiens semi-directifs de certains travailleurs sociaux hors-murs du Valais Romand. Pour ce faire je me suis appuyée sur un guide d'entretien<sup>4</sup> construit sur la base de dimensions qui m'ont été inspirées par la Prévention Spécialisée. La collaboration avec les personnes rencontrées s'est très bien déroulée et tous ont fait preuve d'une grande disponibilité.

Finalement, je me suis attelée à la partie « analyse de données », afin d'établir un profil du travailleur social hors murs et de ses spécificités.

## 2.6 Ethique de la recherche

Lors de ma recherche, j'ai dû veiller particulièrement à l'éthique lors de mes entretiens. En effet, rapidement s'est posée la question de l'anonymat. Je pensais garder mes entretiens anonymes, mais j'ai vite déduit que c'était une absurdité. En effet, vu le nombre restreint de professionnels dans ce domaine, il eût été illusoire de garder leurs noms secrets ; il est bien trop facile de les identifier. J'ai décidé, avec l'accord de tous, de les citer nommément.

Lors de ces entretiens, j'ai veillé à garder une attitude neutre. Je ne voulais pas laisser transparaître mon inclination pour la Prévention Spécialisée. Cet exercice fut difficile pour moi car j'étais convaincue que la Prévention Spécialisée constituait LA méthode d'intervention hors murs par excellence.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour voir le guide d'entretien, se référer à l'annexe 8.1





# III. Cadre théorique

#### 3.1 Professionnalisation

Le principe de professionnalisation me semble important à définir. En effet, le TSHM en Valais Romand est en pleine expansion, en voie de professionnalisation. Cependant, il s'avère que cette notion reste encore passablement floue.

Dans les différents ouvrages consultés, je distingue deux sortes de professionnalisation : la professionnalisation d'un métier et celle d'une personne.

#### 3.1.1 Professionnalisation d'un métier

D'après la définition qu'en donne Aballéa, et qui est reprise par Dubéchot<sup>5</sup>, la professionnalisation d'un métier consiste à « faire d'une discipline, la base d'une expertise susceptible de s'investir dans la pratique quotidienne d'un certain nombre d'acteurs exerçant une activité professionnelle et de faire de celle-ci le fondement de l'identité de ces acteurs. »<sup>6</sup> Autrement dit, la professionnalisation a pour but de réunir sous une même « appellation » divers acteurs professionnels exerçant une activité commune, de faire valoir leurs compétences professionnelles et de permettre une reconnaissance de leur travail.

Selon Dubéchot, il y a trois dimensions à prendre en compte lors d'une expertise, nous permettant ensuite de parler de professionnalisation :

- La dimension technique : il s'agit de tous les savoirs théoriques et pratiques du professionnel, ainsi que de son savoir-faire.
- La dimension sociale: Cette dimension prend en compte tout ce qui est de l'ordre des relations que le professionnel entretient. Relations avec les usagers d'une part, mais aussi relations avec les autres professionnels. De plus, cette

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> DUBECHOT P., *La sociologie au service du travail social,* Paris : La découverte, 2005, 198 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ibid. Citation pages 61-62





dimension comprend également l'appréciation de son environnement professionnel et la maitrise du système institutionnel, politique et économique.

- **La dimension gestionnaire** : c'est la dimension de l'organisation de son temps de travail et de la maitrise de ses outils professionnels.

Grâce à cette expertise, le professionnel peut ainsi être légitimé dans son intervention sociale. Cela lui reconnaît certaines compétences professionnelles spécifiques à son intervention.

# 3.1.2 Professionnalisation d'une personne

En plus de professionnalisation de métier, on parle également de professionnalisation de personne.<sup>7</sup> C'est-à-dire qu'une personne peut elle-même se professionnaliser.

En effectuant une formation initiale reconnue tout d'abord. En travail social, il existe diverses formations initiales en travail social reconnues en Suisse, comme la formation bachelor proposée par la HES par exemple.

Mais une fois cette formation achevée, le nouveau travailleur social est-il tout autant professionnel que le travailleur social prêt à partir en retraite? Qu'est-ce qui les différencie?

En effet, un travailleur social fraichement diplômé à encore une longue route à parcourir sur le chemin de la professionnalisation. Bien que compétent et opérationnel, il lui reste à acquérir de l'expérience professionnelle. C'est en pratiquant qu'il arrivera à maîtriser de mieux en mieux les différents outils et à mettre en pratique les apports théoriques reçus en formation.

En sortant de formation, une multitude de perspectives de professionnalisation s'offre à lui. Pour n'en citer que quelques unes : le domaine des dépendances, le monde du handicap ou encore, et c'est ce qui nous intéresse ici, le travail social hors murs. C'est la voie qu'il choisira qui achèvera de déterminer son profil professionnel.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Vous trouverez plus d'informations dans les ouvrages de BRICHAUX, DE ZOTTI, RAMBAUD et HEBRARD, dont les références exactes se trouvent en bibliographie, au point 7.5





Il s'enrichira également de nouveaux savoirs théoriques, par le biais des formations continues, quasiment indispensables dans la pratique professionnelle du travailleur social. En somme, la professionnalisation est un processus qui se déroule sur toute une carrière.

#### 3.1.3 Conclusion

Finalement, l'important, lorsqu'on parle de professionnalisation, est de comprendre qu'il s'agit d'un processus, plus ou moins long selon les cas. Je retiendrai quatre étapes importantes de la professionnalisation<sup>8</sup>:

- La pratique empirique: A l' origine, toute action nouvelle part d'un constat d'une problématique à laquelle l'intervention ne répond pas. Des personnes vont s'y intéresser. A l'instar de la Prévention Spécialisée en France<sup>9</sup>, par exemple, diverses initiatives indépendantes vont voir le jour et informellement se développer.
- L'institutionnalisation: Alors que chacune de ces diverses initiatives commence à prendre de l'importance, les différents acteurs vont chercher à obtenir une certaine reconnaissance de leur travail. Il existe divers moyens d'institutionnaliser une pratique, qui passe notamment par une reconnaissance politique.
- La formation : cette nouvelle pratique est maintenant institutionnalisée. Il s'agit ensuite d'offrir la possibilité à d'autres personnes de travailler dans ce domaine.
   Offrir une formation spécifique constitue une étape non négligeable lors du processus de professionnalisation.
- L'expérience: une fois le professionnel formé, il doit encore acquérir de l'expérience et tendre de manière personnelle vers une plus grande professionnalisation. Cela se fait par le biais de la pratique, mais également par les diverses offres de formation continue qui lui sont proposées.

<sup>8</sup> Ces étapes m'ont été inspirées des différentes lectures en lien avec le thème de la professionnalisation. Les références exactes de ces ouvrages se trouvent dans ma bibliographie.
9 Pour plus d'informations, lire le sous chapitre 3.2.1 Historique de la Prévention Spécialisée





# 3.2 La Prévention Spécialisée<sup>10</sup>

## 3.2.1 Historique

Pour bien comprendre ce qu'est la Prévention Spécialisée, il me semble important de retracer ici son historique. Pour ce faire, je vais me baser sur celui qu'en font Vincent Peyre et Françoise Tétard<sup>11</sup>.

# ♦ Les prémices : 1943-1950

Cette période d'après-guerre constitue les prémices de la Prévention Spécialisée. Elle se constitue d'expériences diverses, souvent sans lendemain et d'initiatives. C'est un peu par tâtonnements que l'on commence à créer une nouvelle méthode d'intervention. Le contexte de l'après-guerre amenant de nombreux enfants à vivre dans la rue, sans cadre solide, il y a nécessité d'intervenir auprès de ces jeunes.

Une des premières traces écrites de cette période se trouve dans un article de Roland Assathiany, datant de 1946. Cet inspecteur de la Population à Paris relate l'expérience de Lille qui a débuté dans les années 43-44 par l'impulsion de Fernand Deligny. Assathiany la décrit comme « une expérience récente ne s'attachant à aucune autre formule connue. » 12 Cette expérience a pour cadre l'Association régionale de la Sauvegarde de Lille, une des 18 Associations régionales de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ARSEA) de France, qui permet la mise en place des premières équipes de prévention, appelées alors équipes de prévention de la délinquance juvénile. Cette nouvelle pratique éducative, qui constitue en quelque sorte la première action de prévention en France se veut révolutionnaire pour l'époque. En effet, il n'était pas habituel de travailler à même la rue, sans local, dans l'environnement direct des jeunes. D'après Roland Assathiany, travailler en se focalisant sur un quartier et en y développant des projets pour ces jeunes permettrait d'éviter à certains de prendre le chemin de la délinquance 13.

4

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Pour rappel, la Prévention Spécialisée est une méthode d'intervention française, c'est pourquoi ce point ne parle que de la situation française.

PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006, 260 p.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ibid. citation page 9

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> « C'est en s'imprégnant ainsi de l'état d'esprit du quartier, en mettant à la disposition des enfants des activités variées qui absorbent leur instabilité, en prenant pied dans les milieux familiaux que ces





Mais déjà en 1946, Roland Assathiany avait compris que le développement de la Prévention Spécialisée ne serait pas chose aisée. « Il terminait d'ailleurs son article sur des propos définitifs, que l'on peut considérer aujourd'hui comme prémonitoires : « Il est certes trop tôt pour dégager une doctrine de cette initiative dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Le secteur de la prévention est encore trop vide. Souhaitons que d'autres régions nous entretiennent de leurs propres expériences. » » 14

Or, dans d'autres régions de France, des initiatives similaires à celle de Deligny à Lille émergèrent. Pour n'en citer qu'une, je retiendrai l'expérience des Equipes d'amitié à Paris. Ces équipes sont nées de l'impulsion de Maurice Dacier-Falque, alors délégué bénévole à la Liberté surveillée<sup>15</sup> pour le tribunal de la Seine, dont le juge des enfants est Jean Chazal. Tout commence lorsqu'une ordonnance datée du 2 février 1945 crée une nouvelle fonction, celle de *délégué permanent à la Liberté surveillée*, qui devra être assumée en priorité par des assistantes sociales. L'assistante sociale chargée de cette fonction auprès du tribunal pour enfants de la Seine s'appelle Paulette Randet. Elle décrit sa fonction comme devant être constructive et en ayant une vision systémique de la problématique.<sup>16</sup>

M. Dacier-Falque va donc réunir d'autres délégués bénévoles et ensemble ils vont constituer des petits groupes d'interventions qui vont agir sur les bandes de jeunes. Déjà à ce moment, le principe d'anonymat, appelé alors *discrétion sociale*<sup>17</sup> faisait partie intégrante de l'intervention<sup>18</sup>. C'est par la suite qu'ils vont appeler ces groupes *Equipes d'amitié*, fondées en association le 3 décembre 1948. Ces équipes vont très vite se

é

équipes peuvent espérer garder à la vie normale un certain nombre d'enfants qui, laissés à euxmêmes, seraient rapidement étiquetés délinquants. » PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation pages 14-15 14 Ibid. Citation page 17.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> « Cette fonction avait été instaurée dans les tribunaux par la loi du 22 juillet 1912. C'était une loi au pénal, permettant, en cas de délit léger, de ne pas retirer le mineur délinquant de sa famille – la procédure du placement en institution était une pratique dominante depuis le début de XXe siècle – mais de le suivre pas à pas à l'intérieur de sa famille. » Ibid. citation page 25

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> « La Liberté surveillée, pour être efficace, doit se dégager de tout caractère paternaliste et devenir essentiellement constructive. Il faut que le délégué fasse traiter l'enfant dont la santé physique ou psychique nécessite des soins (…), qu'il lui procure un apprentissage solide ou un métier sérieux (…) qu'il l'oriente vers des loisirs sains et éducatifs. Il faut aussi qu'il agisse sur la famille. » Ibid. citation pages 25-26

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Discrétion sociale : Il ne s'agit pas ici d'anonymat ou de secret professionnel. La discrétion sociale est un devoir de discrétion, comme son nom l'indique, mais ne permet en aucun cas de ne pas se soumettre à son devoir de citoyen face à la justice.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> « Dès le départ, il semble que la discrétion sociale soit un principe » PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 26





répandre dans tout Paris. Un article de Pierre Scize, paru en 1949, résume très bien leur activité : « Il faut les sauver dans leur milieu, dans la bande, et je dirai même, comme au billard, par la bande. Il faut se mêler à eux et choisir la bonne bifurcation qui les ramènera dans la règle d'un contrat social. » 19 L'importance de travailler avec la bande sera soulignée à nouveau, par le juge Chazal cette fois.<sup>20</sup>

Josse Breuvart, déléqué à Nancy, parle aussi de cette importance d'agir sur le lieu de vie des jeunes, afin de leur éviter tant que possible l'internat : « Il faut agir à même la pâte sociale, c'est-à-dire dans le vif des couches sociales naturelles. [Il faut] « embrasser » ses conditions de vie et ses difficultés particulières, entrer de plain-pied dans son milieu naturel. »<sup>21</sup> Il va même ouvrir un home d'accueil, en mars 1949, car il garde en tête l'idée qu'il faut intervenir le plus tôt possible pour éviter l'internat.

Bien que de telles initiatives se passent de plus en plus souvent en France, que pour certaines, elles acquièrent même une relative reconnaissance, il reste très difficile de parvenir à faire accepter cette nouvelle pratique éducative. En effet, dans ces années, les internats prédominent voire monopolisent le monde de l'éducation. Les éducateurs venus de la rue peinent à faire reconnaître leurs expériences dans les écoles d'éducateurs. Ces dernières restent très réticentes à ce mode de faire.

Dès 1949, on commence à critiquer vivement les internats et leurs pratiques. De plus en plus, on se pose la question de la pertinence des internats, et jusqu'à quel point il est judicieux d'y placer les enfants. On commence à penser qu'il n'est plus l'unique solution et qu'une collaboration avec les éducateurs de rue ne serait pas négligeable.

#### La deuxième vague : 1950 à 1957

C'est une période creuse, où la préoccupation principale consiste à récolter des fonds et à trouver des personnes désireuses d'intervenir dans les quartiers. « Les résultats se feront sentir à partir de la fin de la décennie (1958-1959), moment où la visibilité nationale et la reconnaissance institutionnelle deviendront incontestables. »<sup>22</sup>

<sup>19</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 28

<sup>«</sup> Il faut pénétrer le groupe, il faut mener une action éducative, à la fois individuelle et collective. Il faut le pénétrer et prendre en main son éducation, c'est le rôle dévolu en France aux équipes de prévention. » Ibid. Citation page 28 <sup>21</sup> Ibid. Citation page 39

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>lbid. Citation page 52





Jusqu'au milieu des années 50, il n'y a pas de terme bien défini, ni de lieu clairement délimité pour cette pratique professionnelle. On parle de quartier, mais cette notion n'est pas clairement définie, elle ne constitue pas encore un concept. Il y a cependant deux certitudes, admises de tous : « le quartier est producteur de détresse sociale » et « il faut agir auprès du jeune dans son milieu ».23

« L'éducateur [de rue] (...) est quelqu'un qui sait s'adapter et qui doit faire preuve de souplesse. (...) ce qui compte, c'est l'acte éducatif d'accrochage<sup>24</sup> (...). Une fois l'accrochage réalisé, le travail peut commencer. »<sup>25</sup> Cet accrochage demande beaucoup de temps et de patience. Mais visiblement il porte ses fruits et reste incontournable dans une action éducative de ce type.

Cependant, les budgets restent toujours aussi limités, on peine à trouver de l'argent. Il faut donc que l'Etat agisse. Mais pour ce faire, il faut professionnaliser les éducateurs, le poste doit donc être profilé. Il faut également avoir une structure juridique, qui sera le plus souvent celle de l'association. Le premier poste rémunéré en France sera celui de Robert Mathieu à Nancy, engagé le 1<sup>er</sup> janvier 1952.

Par la suite, de plus en plus de postes seront professionnalisés. Mais la question subsiste : Faut-il des éducateurs diplômés ou alors des gens issus du même milieu que les jeunes? Les avis divergent, mais une constante subsiste : il ne faut pas que les jeunes ressentent une différence, une sorte de hiérarchie. Jean Chazal, à ce sujet, relève l'importance d'être sur pied d'égalité avec les jeunes. Dans le cas contraire, les relations établies ne permettront pas une intervention efficace.<sup>26</sup>

En résumé, « cette période est (...) centrale, tant dans la rationalisation de l'intervention que dans l'ébauche d'une réflexion professionnelle. »<sup>27</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup>PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 87

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Il s'agit de la première prise de contact avec un jeune, la première rencontre. C'est un moment essentiel dans la relation éducative, car il constitue la base de la relation.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006, Citation page 53

<sup>«</sup> Toute cette action socio-éducative menée dans un quartier est vouée à l'échec si les jeunes et leurs familles n'ont pas le sentiment que ceux qui viennent à eux (...) sont de plain-pied avec eux. Le sentiment de « différence » est difficilement supporté. S'il est ressenti, il minimise la qualité et la profondeur de l'action entreprise, les rapports resteront superficiels, alors qu'ils doivent s'édifier sur un solide sentiment communautaire, condition essentielle pour que les sympathies, les confiances, les amitiés éclosent et s'affirment. » Ibid. citation page 79 <sup>27</sup> Ibid. Citation page 96





# L'ancrage: 1957 à 1962

Ce sont les années 1957 à 1962 qui vont ancrer les principes de la Prévention Spécialisée. Elles apportent une nouvelle visibilité et une reconnaissance certaine à cette pratique. « Elle devient progressivement un mode d'agir spécifique dans l'éducation spécialisée. (...) Les terminologies se fixent, les concepts se forgent. »<sup>28</sup>

Le 21 janvier 1957 se tient à Paris une réunion de tous les clubs de Prévention de Paris et de Province, réunion initiée par l'ARSEA de Paris. C'est ce jour-là que se fixe la terminologie de clubs et équipes de Prévention. Tous s'accordent sur l'urgence de trouver des moyens afin de recruter plus de personnel. Durant cette réunion émerge également une réflexion sur la formation des éducateurs de prévention. Hubert Flavigny propose, sans opposition, de fixer le principe du secret professionnel dans le domaine de la Prévention aussi. L'idée est lancée également de monter une association d'envergure nationale regroupant tous les clubs afin de coordonner l'action. De plus, une étude est lancée, portant sur les objectifs, les moyens humains et financiers ainsi que le fonctionnement de la Prévention Spécialisée, afin de rendre les pouvoirs publics attentifs à cette problématique.

Subsiste encore et toujours la guestion du financement. « Comment intéresser les pouvoirs publics? »<sup>29</sup> La question reste sans réponse, mais plusieurs propositions concernant le financeur potentiel sont faites : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Sécurité Sociale, Aide Sociale. Cependant personne ne cite les municipalités ni les conseils généraux, qui sont actuellement les financeurs des clubs de Prévention.

En 1959, la bataille pour les financements bat son plein. L'été de cette année, les journalistes relatent deux bagarres de jeunes en France et c'est alors que naît le mythe des blousons noirs. Jusqu'en 1962, la peur de ces jeunes, alimentée par la presse, va faire trembler la population. Et pourtant, ces jeunes sont les mêmes que ceux d'avant 1959 et que l'on ignorait alors ! Mais à tout bonheur, malheur est bon : cette crainte va permettre aux clubs et équipes de Prévention de devenir des « héros, sauveurs providentiels d'une société en déroute »30, et va incontestablement faciliter l'obtention des financements. Cet épisode va vite devenir un vieux souvenir, mais il aura permis une

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 98.

29 Ibid. Citation page 116

30 Ibid.Citation page 122





prise de conscience du décalage existant entre les jeunes et la société<sup>31</sup>. Dès lors, des budgets seront dégagés pour la jeunesse.32 Dans la lignée se fonde en 1959 la Fédération des Clubs et Equipes de Prévention.

Cette période aura donc permis de définir la Prévention et de la distinguer des autres pratiques de l'éducation spécialisée. A partir de là, « la Prévention deviendra un secteur, il sera possible d'v faire carrière. »<sup>33</sup>

#### L'institutionnalisation : 1962 à nos jours

Les 20 années qui suivent sont marquées par la volonté de « contrôler le développement dans une fidélité aux principes et dans le respect de l'éthique. »<sup>34</sup> C'est la période de l'institutionnalisation de la Prévention. Diverses recherches vont être lancées, notamment par le biais du comité Pichat, autour de la Prévention, son financement, ses actions et son public-cible entre-autres.

C'est à partir du 4 juillet 1972 que tout se fixe. A cette date est édité un arrêté<sup>35</sup> concernant la Prévention. Bien qu'il y ait d'autres références juridiques à la Prévention antérieures, cet arrêté est défini par la majorité des gens du domaine de la Prévention comme fondateur. C'est d'ailleurs cet arrêté qui institue le Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention.

En 1971 a lieu une assemblée générale des clubs et équipes de Prévention qui va constituer un groupe « d'étude de la Prévention » <sup>36</sup> et créer, le 14 mai 1972, le Comité national de liaison des clubs et équipes de Prévention (CNL) qui est devenu en 1983 le Comité national de liaison des associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS). En novembre 1972 un des groupes amène une définition de la Prévention, appelée dès lors Spécialisée : « La Prévention se définit par un renversement des perspectives de l'action

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> « Les blousons-noirs ont été les déclencheurs d'une prise de conscience et l'expression d'un divorce latent entre une société et sa jeunesse. Ce point de rupture n'est qu'un début dans l'incompréhension entre générations. » PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 126.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> « Jusqu'alors [juillet 1961], les jeunes avaient été les oubliés des budgets ; ils sont d'un seul coup placés en première ligne. » Ibid. Citation page 127.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid. Citation page 158

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Ibid. Citation page 160

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention. Disponible sous : http://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do?reprise=true&fastReqId=1083795477&idSarde=SARDO BJT000007106037&page=6 (page consultée le 25.09.08)

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 208





sociale classique. Il ne s'agit pas de soigner ou de prévenir les déviances sociales des jeunes que l'on voudrait nous confier, mais de connaître et faire exister les marginaux dans leur liberté d'adhésion à notre action et de favoriser, en milieu naturel, l'apprentissage de leur liberté de décision, en interpellant les personnes et les institutions qui les entourent, à leur sujet. Il ne s'agit plus de normaliser, mais de favoriser une expression sociale. »<sup>37</sup>

Les principes de base définissant la Prévention Spécialisée seront le plus clairement définis dans la brochure publiée en 1998 par le Conseil technique des clubs et équipes de prévention<sup>38</sup> et explicités au sous-chapitre suivant.

C'est à partir de 1986 que les Conseils Généraux deviennent les organismes financeurs des associations de Prévention. Au fil du temps, elles sont « devenues des partenaires habituels des dispositifs de la politique de la ville, appréciées pour leur connaissance du terrain et leur savoir-faire. »<sup>39</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006. Citation page 209

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> La Prévention Spécialisée, une démarche engagée France : brochure éditée par le Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, 1995, 36p.

Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, 1995, 36p.

39 PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006, 260 p. Citation page 224





# 3.2.2 Principes

Il y a 4 grands principes de base caractéristiques de la Prévention Spécialisée, réactualisés en 2002 par l'Assemblée des départements de France dans un document qui s'appelle « Cadre de référence départemental de la Prévention Spécialisée » :

La libre adhésion: les relations entre le professionnel et le public-cible n'ont aucun caractère de contrainte, d'obligation ou de durée pour le jeune concerné, il a le droit de la refuser s'il le désire. « La participation du public concerné, qui doit être acteur de la démarche, est une condition impérative à la mise en place de la relation éducative. La mise en responsabilité des jeunes par rapport à leur situation et à leur devenir est essentielle. »<sup>40</sup>

L'absence de mandat nominatif individualisé: l'origine de la relation ne peut venir d'une mesure administrative ou judiciaire. L'éducateur est mandaté pour une région, un quartier, mais pas sur des personnes nommément désignées, cela irait à l'encontre du principe de la libre adhésion.

Le respect de l'anonymat : l'anonymat de chaque jeune est garanti. Les éducateurs sont tenus d'avoir son accord pour consigner les différents éléments de la relation et le jeune peut en tout temps et sans réserve consulter son dossier. « Ce principe a deux significations complémentaires : le respect de la confidentialité du jeune et le respect de la confidentialité des informations que détiennent les professionnels de la Prévention Spécialisée. (...)[Le jeune] a la possibilité de ne pas décliner son identité. »<sup>41</sup>

La non-institutionnalisation des actions : la rencontre avec les jeunes ne se fait pas dans un cadre formel, mais dans les lieux qu'ils ont l'habitude de fréquenter (bars, parcs, immeubles...). Cet aspect implique que l'intervention est provisoire et n'est pas pérennisée.

24

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Assemblée des départements de France, Cadre de référence départemental de la Prévention Spécialisée. Septembre 2007, page 7
<sup>41</sup> Ibid.





#### 3.2.3 Axes

Les 3 axes de la Prévention Spécialisée sont :

- La présence sociale/travail de rue : Cette action permet d'établir les liens de confiance avec la population, de cerner les réseaux et les différentes problématiques, ainsi que de faire le lien entre les différents dispositifs de droit commun et des groupes marginalisés. La présence sociale se construit autour de 4 axes primordiaux : repérer être repéré – connaître – se faire connaître. Créer une relation de confiance constitue un préalable à la demande d'aide auprès de l'éducateur d'un jeune ou d'un groupe de jeunes. Cela favorise également le développement de ses (leurs) compétences sociales et personnelles, surtout si la confiance est installée. Lors des temps de présence sociale, il ne s'agit pas uniquement d'être présent, mais également « de prendre part au quotidien, d'être à l'écoute et d'être à disposition, »42
- L'accompagnement éducatif individualisé : Cette action découle de la présence sociale et est l'objectif principal de l'action sociale. Les éducateurs peuvent ainsi traiter activement les difficultés individuelles. Ils peuvent agir directement sur l'exclusion, intervenir sur les souffrances et les comportements des jeunes. Ils font le lien entre les groupes isolés et la vie sociale et civile. « La Prévention met en œuvre des actions éducatives collectives et individuelles. Ces actions ne prennent sens que parce qu'elles sont complémentaires des autres interventions sociales et mises en cohérence dans le cadre de la commande publique territoriale »<sup>43</sup>
- Le développement social local : Cet axe permet à la fois de favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes mais aussi de créer un lien avec la « réalité ». Il permet de travailler sur le comportement des jeunes, leur attitude, leurs compétences et leur savoir. Il y a là plusieurs domaines d'intervention, tels que l'insertion professionnelle, les loisirs, la culture et le sport. Il s'agit aussi de porter attention aux attentes de la population, de susciter et encourager d'éventuelles initiatives et de mettre en place, avec leur large participation, des activités diverses, ponctuelles ou régulières.

<sup>42</sup> LORENZ S., Education de rue(s) sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe

jeunes 15-25 ans Sion: étude commandée par la municipalité de Sion, 2003, 104 pages, citation page 40 (note de bas de page no 122) <sup>43</sup> Ibid.





# 3.2.4 Champs d'intervention

Les champs d'intervention principaux en Prévention Spécialisée sont les suivants :

La médiation scolaire : La plupart des jeunes se trouvant en situation de rupture scolaire, il apparaît essentiel de collaborer étroitement avec les différents collèges<sup>44</sup>, souvent lieux de conflits. Dans certains collèges, un partenariat est instauré pour rechercher ensemble des outils d'intervention pertinents.

L'insertion professionnelle: Afin de favoriser cette insertion pour les jeunes rencontrant des difficultés, telles que faiblesse scolaire, absence de qualification, comportement divergent, peu de motivation, etc., il existe différents dispositifs. Par exemple, des chantiers éducatifs, qui permettent aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, de développer un savoir-faire et un savoir-être et de se découvrir, qui sait, un intérêt et une motivation pour le choix d'une profession.

Le travail auprès des familles : Il est évident que comme l'action est orientée vers les jeunes, il faut prendre en compte le contexte familial de ces derniers. Tenter d'établir une étroite collaboration et considérer la famille comme un partenaire essentiel qu'il faut parfois responsabiliser et aider à reprendre son rôle éducatif.

La santé: Sensibiliser, accompagner et prévenir, notamment en matière d'hygiène de vie et de conduites à risques, telles sont les actions que l'on peut mener en matière de santé.

Le logement : De nombreux jeunes sont en recherche de logement et peinent à en trouver, en raison de leur situation professionnelle précaire notamment. L'éducateur endosse alors un rôle d'expert pour déterminer les repères, de médiateur pour confronter les différentes parties prenantes, de facilitateur pour le jeune en demande et enfin un rôle de relais entre le jeune et les différentes institutions du logement (privé, hébergement d'urgence, habitat temporaire...)

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup>Il s'agit ici de l'école secondaire, ou du cycle d'orientation





#### 3.2.5 Textes de références

Circulaire d'application du 20 avril 1959 relatif à l'Ordonnance du 23.12.1958 et du décret du 07.01.1959 sur la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger : Ce texte est le premier où l'on cite officiellement le travail des Clubs et équipes de Prévention : « J'appelle en outre votre attention sur la nécessité de soutenir les clubs ou équipes de prévention qui fonctionnent dans certaines grandes villes, créés par des associations privées. Ces clubs, organisés dans les quartiers les plus populeux et les plus déshérités des grandes villes, ont pour but d'attirer les jeunes le plus souvent constitués en bandes, dont la rue est le domaine, et qui échappent totalement aux cadres normaux de la société. Etant donné le caractère fluctuant de leur clientèle et les conditions très particulières de leur action, ces clubs ne peuvent être financés qu'au moyen de subventions. Ils constituent une action de premier ordre qui doit être encouragée. »<sup>45</sup> (Bernard Chenot, ministre de la Santé publique et de la Population)

Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de Prévention: Cet arrêté est considéré par les professionnels de la Prévention Spécialisée comme « la reconnaissance officielle de leur mode d'intervention. » 46

Loi du 30 juin 1975 : « La Prévention Spécialisée intervient au titre de la protection de l'enfance. Sa mission est inscrite dans le schéma départemental. » <sup>47</sup> Cette loi a été réformée par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Désormais, la loi « affirme les droits des personnes en situation de fragilité comme une priorité essentielle. » <sup>48</sup> Cette réforme ancre définitivement les principes actuels de la Prévention Spécialisée, ainsi que sa mission. De plus on y explique le caractère particulier de cette intervention, nécessitant entre autre un mode de financement global et annuel, contrairement aux établissements sociaux et médico-sociaux. <sup>49</sup>

Loi 2007-297 du 5 mars 2007 : Cette loi, plus connue sous le nom de « loi de la prévention de la délinquance » a suscité de vives réactions au sein des professionnels

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> PEYRE, V., TETARD, F. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée Paris : La découverte, 2006, 260 p., citation page 119

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> LE REST, P. Le métier d'éducateur en Prévention Spécialisée Paris : La Découverte 2007, 230 p, citation page 68

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Ibid. page 69

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Pour ces derniers, le mode de financement est déterminé dans le décret du 22 octobre 2003.





de la Prévention Spécialisée. Inspirée du controversé « rapport Bénisti » <sup>50</sup>, elle remet en question les principes fondamentaux de la Prévention Spécialisée. Il y est prévu que le maire puisse, en tout temps, demander des informations à ses « sbires » (ici, les éducateurs) sur les jeunes, reléguant ainsi le principe de l'anonymat aux oubliettes. De plus, elle crée une grande confusion entre « les difficultés sociales et les questions de délinquance. » <sup>51</sup> Il n'y a pas non plus de définition claire de ce qu'est la délinquance et de ce qu'est la prévention, ce qui engendre encore plus de confusion dans l'esprit des gens. Quelques exemples parlants : « Les délinquants deviennent une catégorie qui se réduit aux mineurs ; la Prévention devient un moyen d'intervention auprès de catégories de personnes jugées à risque (mineurs, toxicomanes, malades mentaux, familles en difficultés) ; la Prévention de la délinquance se focalise sur la sanction sans penser une quelconque stratégie éducative. » <sup>52</sup>

#### 3.2.6 Conclusion

La Prévention Spécialisée a, nous l'avons vu, une jeune mais forte histoire. Elle a émergé au cœur des problématiques d'après-guerre, s'est petit à petit forgé une identité et s'est ancrée dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux français. J'ai pu cependant constater lors de mon expérience dans ce domaine une certaine incompréhension des partenaires face à cette intervention. J'entends bien les difficultés de compréhension face à une pratique hors-mur, mais leur méfiance ne découlerait-elle pas de l'effet produit sur les français par la loi sur la prévention de la délinquance ?

En effet, cette loi a fait beaucoup de bruit dans les médias et a remis en cause l'intervention même des éducateurs de Prévention Spécialisée. Dès lors, n'est- ce pas pour cette raison que les gens peinent à comprendre cette intervention ?

Je constate avec perplexité qu'une telle loi, ayant autant d'impact sur la société, se soit basée sur un rapport<sup>53</sup> aussi peu pertinent, à mon sens. Pour bien saisir mes interrogations, laissez-moi vous citer quelques propos tenus par monsieur Bénisti :

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Nom officiel : *Sur la prévention de la délinquance*. Rapport d'octobre 2004, réalisé par la commission prévention du Groupe d'études parlementaires sur la sécurité intérieure, présidée par Jacques-Alain Bénisti

Jacques-Alain Bénisti

LE REST, P. Le métier d'éducateur en Prévention Spécialisée. Paris : La Découverte, 2007, 230 p. citation page 77

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> L'auteure fait référence ici au « rapport Bénisti »





« Le schéma est le suivant : sur une semaine complète, soit 168 heures, un jeune d'origine étrangère entendra parler 28 heures de français à l'école et 140 heures de dialecte de son pays à la maison. Forcément, il va finir par connaître des difficultés scolaires et, au bout du compte, décrocher, se replier sur lui-même. Ce qui entraînera encore une augmentation de son retard. Plus grave encore, non seulement ce jeune en difficulté fait des bêtises, mais il nuit aux autres élèves, les faisant même régresser. Mais à force de fustiger le cancre, de l'isoler, son besoin d'exister va trouver son épanouissement dans la délinguance. »<sup>54</sup>

Si on en croit monsieur Bénisti, chaque jeune « d'origine étrangère » (Qu'est ce que cela signifie ? les jeunes naturalisés ? les jeunes ayant des parents naturalisés ? Les demandeurs d'asiles ? Les sans-papiers ?...) devient « forcément » délinquant. Cela me semble très réducteur !

D'autres propos, à mon sens plus graves encore, réduisent la délinquance **uniquement** au fait des immigrés, plus précisément des immigrés africains :

« Ce programme<sup>55</sup> [...] resterait essentiellement basé sur les jeunes immigrés car, comme je vous l'ai dit, la délinquance est causée par ces mêmes jeunes. Le maire doit être au cœur du dispositif car il connaît sa population et les problématiques qui la concernent. [...] Les travailleurs sociaux devraient en conséquence partager leur secret avec lui : c'est la notion de secret partagé. A partir de cela, le maire pourrait décider d'un placement, par exemple. [...] Le maire, qui connaît bien ses administrés, constitue un excellent intermédiaire et déciderait immédiatement de la marche à suivre, dans les cas graves uniquement. Car les familles africaines ne reconnaissent qu'une seule autorité : le chef de la tribu, en l'occurrence le maire, qu'ils écoutent. »<sup>56</sup>

Mais le plus choquant reste sa solution en vue de « sensibiliser » les parents face aux difficultés de leurs enfants. Partant du préjugé que les familles d'origines étrangères ont toutes de nombreux enfants, il dit ceci :

« Beaucoup d'enfants égale beaucoup d'allocations. Je propose dans le rapport de sanctionner pécuniairement les parents dans l'intérêt de l'enfant car les pères de famille

<sup>54</sup> BENISTI, J-A, interview par Afrik.com, le 9 mars 2005, disponible sous : <a href="http://222.afrik.com/article8205.html">http://222.afrik.com/article8205.html</a> (page consultée le 8 août 2008)

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Il s'agit ici du projet de loi sur la prévention de la délinquance

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> BENISTI, J-A, interview par Afrik.com, le 9 mars 2005, disponible sous : http://222.afrik.com/article8205.html (page consultée le 8 août 2008)





sont sensibles à cet argument. Il faut travailler avec les parents et tenir compte des réalités de chaque famille. Fréquemment, la mère est seule car le père est parti au pays ou avec une autre femme. Il y a un manque évident d'autorité. On doit donc aider la mère, qui ne serait jamais sanctionnée financièrement, bien sûr. En fait, il faut faire prendre leurs responsabilités aux mères par une politique de peur et par une politique de pression financière vis-à-vis du père. Cette "Epée de Damoclès " est la seule efficace pour inciter les pères à écouter. »<sup>57</sup>

En somme, il insinue qu'aucune mère de famille étrangère n'est capable de faire preuve d'autorité et qu'aucun père de famille ne s'intéresse à l'éducation de ses enfants, si ce n'est par l'aspect financier.

Je trouve dangereux de baser une loi (qui influe sur l'ensemble de la population étrangère française) sur des propos qui me semblent dirigés et réducteurs. Comment, dès lors, promouvoir une image positive du travail des éducateurs auprès des jeunes et de leur famille si l'on est, en fin de compte, les « agents » représentant des personnes tenant de tels propos ?

-

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> BENISTI, J-A, interview par Afrik.com, le 9 mars 2005, disponible sous : <a href="http://222.afrik.com/article8205.html">http://222.afrik.com/article8205.html</a> (page consultée le 8 août 2008)





#### 3.3 L'Education de Rue en Valais Romand

Ce champ professionnel est très récent pour le Valais car ce n'est qu'en mars 1999 qu'a été engagé, à mi-temps, le premier éducateur de rue valaisan, sur la commune de Sion. Dès mars 2001, un second poste à mi-temps fut créé. Et dès août de cette même année, l'équipe définitive d'éducation de rue sur la commune de Sion est constituée : 1 éducatrice à 50% et un animateur socioculturel en formation à 50%. <sup>58</sup> Le poste d'éducateur de rue de la ville de Sion a connu beaucoup de changements, dus à des démissions et des réorganisations. A l'heure actuelle, il dispose de 175%, réparti en 3 personnes, dont un animateur socioculturel.

A ces postes viendront s'ajoutent celui de médiateur social sur la commune de Sierre dès 2003, d'éducateur de rue sur la commune de Martigny depuis janvier 2007 et d'un médiateur social pour la région du Chablais, engagé à 100% par 4 communes en juin 2006. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, deux autres communes se sont greffées au projet. Finalement, les communes concernées sont Monthey, Port-Valais, Collombey-Muraz, Vouvry, Troistorrent et St-Gingolphe.

L'éducateur de rue peut être défini comme quelqu'un qui « s'engage en faveur des plus défavorisés ; il répond à leur inadaptation sociale par des actions visant à prévenir la marginalité, et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. Il y a aujourd'hui des personnes vivant dans l'exclusion, la survie, et qui passent au travers de tout le filet social existant. L'éducateur de rue va aller travailler dans l'espace vital de ces personnes, pour jeter des ponts entre ceux qui se démarquent, et ceux qui restent liés à la « normalité ». »<sup>59</sup>

#### 3.3.1 Fonctions

L'éducateur de rue doit assumer plusieurs fonctions. Son métier se situe à la charnière de l'éducation sociale et de l'animation socioculturelle.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Sources: LORENZ S., Education de rue(s) sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe jeunes 15-25 ans Sion: étude commandée par la municipalité de Sion, 2003, 104 pages <sup>59</sup> SCHIMEK, I., *Travail de rue, changer de modèle* in *Actes des colloques organisés par la fondation Sarah Oberson* 1999-2002 Sion: 2003. Disponible sous: <a href="http://www.childsrights.org/html/documents/wr/2003-sep-so.pdf">http://www.childsrights.org/html/documents/wr/2003-sep-so.pdf</a> (consulté le 08 août 2008)





Tout d'abord, dans le cadre de suivis individuels, il a un rôle d'**intégrateur.** Il est chargé d'accompagner le jeune dans la construction et la réalisation de son projet individuel ainsi que de l'orienter vers toute structure utile.

Son action comporte aussi une approche collective. Il devient alors **facilitateur** dans les rapports sociaux du quartier, voire même inter-quartiers. Il est chargé d'organiser aussi des activités pour le quartier, permettant ainsi la socialisation.

L'éducateur de rue devient une **personne ressource** pour la population d'un quartier, que l'on vient voir si l'on a besoin d'informations, de conseils, de soutien.

Principalement, l'éducateur de rue doit 60:

- Observer les lieux publics, repérer les personnes en situation de marginalisation, évaluer la situation de ces personnes
- Créer une relation avec ces personnes / groupes, identifier leurs besoins, mettre en avant leurs ressources, les soutenir dans la réalisation de leurs projets.
- Eviter la marginalisation des personnes/groupes
- Stimuler la vie de quartier
- Pratiquer la médiation, favoriser l'émergence de solidarités
- Travailler en partenariat
- Orienter les personnes vers les acteurs du réseau adéquats

Pour ce faire, l'éducateur doit développer une palette diversifiée d'outils d'intervention. Les plus importants restant l'observation, la confiance et la relation.

# 3.3.2 Objectifs

L'éducation de rue a pour objectif principal d'insérer et de socialiser les personnes présentant diverses problématiques, telles que sociales, familiales ou encore professionnelles. « [Elle a une vocation] préventive et socialisante. »<sup>61</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Source : LORENZ S., Education de rue(s) sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe jeunes 15-25 ans Sion : étude commandée par la municipalité de Sion, 2003. Citation page 4 lbid. page 27





L'éducation de rue ne s'axe pas uniquement autour de problématiques individuelles. Elle doit aussi favoriser le développement social du quartier et de ce fait la construction d'un réseau social.

On distingue 4 catégories principales d'objectifs :

- « les objectifs à caractère éducatif : ils visent à développer des projets qui favorisent l'autonomie et la réduction des facteurs de risque (...).
- les objectifs à caractère relationnel: ils consistent à établir des liens, à mettre en relation plusieurs personnes et à favoriser un cadre sécurisant, pré-requis à l'apparition de perspectives nouvelles.
- <u>les objectifs à caractère intégratif</u>: ils ont pour but de favoriser l'insertion et le développement de facteurs intégratifs, tant au niveau individuel que collectif.
- <u>les objectifs à caractère normatif</u> : ils touchent à la sensibilisation aux règles et au développement de facteurs/compétences permettant de « dévier » les déviances »<sup>62</sup>.

Dans la réalisation de ces objectifs, comme dans l'ensemble de son action, l'éducateur de rue doit constamment veiller à ne pas faire *pour* mais *avec* les personnes concernées. En effet, il est très important de favoriser l'autonomie des personnes, afin de ne pas créer un lien de dépendance. L'objectif final de l'action éducative doit rester l'autonomisation *totale* de la personne.

## 3.3.3 Appellation

En Valais romand, l'éducateur de rue peut également être appelé médiateur social. Ainsi, à Sierre et au Chablais, on parle de médiateurs sociaux alors qu'à Sion et Martigny, on parle d'éducateurs de rue.

Cependant, il n'existe fondamentalement pas, à mon sens, de différences dans leur mode d'interventions, leur cahier des charges ou encore leur identité professionnelle.

-

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Source : LORENZ S., Education de rue(s) sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe jeunes 15-25 ans Sion : étude commandée par la municipalité de Sion, 2003. Citation page 29





Lors de mes entretiens, j'ai interrogé les médiateurs sociaux sur les raisons de ce choix d'appellation. Pour le médiateur social du Chablais, ce sont les communes qui ont décidés de cette appellation. Il ne connaît pas les raisons de ce choix, mais il ne fait pas de différence entre médiateur social ou éducateur de rue.

Pour le médiateur social de Sierre, en revanche, il s'agit d'un choix personnel et professionnel. Pour lui, il y a plus de sens à s'appeler « médiateur social » qu' « éducateur de rue ». L'appellation « éducateur de rue » a une connotation marquée et influence ainsi la relation avec les jeunes. Le professionnel est là pour « éduquer les jeunes ». Alors que dans les faits, le professionnel a plutôt un rôle de mise en lien entre la population et les institutions. Il a en quelque sorte un rôle de médiateur. Pour le médiateur social de Sierre, il est donc plus confortable de s'appeler ainsi. Cela diminue les risques de stigmatisation d'une population et résout le problème de la légitimité. Etre médiateur implique de prendre soin de chaque « côté ». Il est en effet primordial pour le professionnel de prendre soin tant de ses relations avec la population que de ses relations avec les institutions.

#### 3.2.4 Conclusion

Finalement, le concept d'éducation de rue en Valais reste encore difficile à définir. En effet, il est très récent et tend à se développer encore. Nous en sommes, pour ainsi dire, aux balbutiements d'un métier qui a certainement de l'avenir devant lui.

Ceci dit, je constate déjà des similitudes entre l'éducation de rue en Valais et la Prévention Spécialisée en France. En effet, les deux interventions se basent sur les principes d'anonymat et de libre adhésion. Ce sont, à mon sens, deux conditions indispensables à une intervention éducative hors murs.

Même si l'on retrouve des similitudes, force est de constater que pour chaque ville où il existe une intervention éducative hors murs, les définitions varient. En effet, il n'existe pour aucun d'eux un cahier des charges formel, leurs conditions de travail ne sont pas égales et leurs missions diffèrent. Bien que depuis deux ans maintenant les éducateurs de rue / médiateurs sociaux se réunissent plusieurs fois dans l'année, afin d'échanger sur leurs pratiques, il n'y a pas encore de réelle volonté d'harmonisation.





Malheureusement pour le Valais, les postes de travail en éducation de rue restent encore trop peu nombreux<sup>63</sup>. Bien que l'on ne puisse comparer la France au Valais, de part la géographie, le nombre d'habitants et les problématiques, j'estime qu'il serait intéressant de développer plus cette branche de l'éducation sociale. On entend de plus en plus souvent parler, dans les médias, d'une augmentation des problématiques liées aux jeunes. Info ou Intox ? Cela reste à vérifier dans mes recherches. Mais je pense que, même si les problématiques sont encore émergentes, il serait judicieux de pallier rapidement à cette situation, ceci afin de prévenir cette augmentation supposée des problématiques liées aux jeunes.

 $<sup>^{63}</sup>$  Pour rappel : 90% à Martigny, 175% à Sion, 70% à Sierre, et 100% région du Chablais.





# IV. Photographie du Travail Social Hors Murs<sup>64</sup> en Valais Romand

J'ai choisi d'élaborer cette photographie afin de tout d'abord dresser un état des lieux. Cela permet ainsi au lecteur d'être au clair avec la situation actuelle en Valais Romand.

En Valais Romand, il existe plusieurs endroits où le TSHM est implanté. Il s'agit des villes de Sierre, Sion et Martigny, de la région du Chablais (Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrent, Port-Valais, St-Gingolphe et Vouvry) ainsi que de la commune de Fully.

Le constat qui est à faire ici est que dans chaque ville, on retrouve au moins un éducateur de rue / médiateur social ainsi qu'au moins un animateur hors murs. Pour la région du Chablais, hormis la ville de Monthey où une animatrice hors murs est en poste, il n'existe qu'un éducateur de rue. A Fully, il n'y a que des animateurs hors murs. Ainsi, le paysage du TSHM pour le Valais Romand se dessine comme suit :

- Sierre: 1 médiateur social à 70%65
- Sion : 2 éducateurs de rue répartis sur 100% 66, 1 animateur hors murs à 70%
- Martigny: 1 éducateur de rue à 90%, 2 animateurs socio culturel à 70% et 50% qui proposent des activités hors murs.
- Fully: 1 animatrice hors murs à 60%, un animateur hors murs en formation à 50%.<sup>67</sup>
- Monthey: 1 animatrice hors murs<sup>68</sup> à 80%
- Région du Chablais : 1 médiateur social à 100%

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Ci-après TSHM

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Un animateur socioculturel a été engagé au centre de loisirs au début de l'année 2009. S'il n'a pas été engagé officiellement comme animateur hors murs, il a toutefois le projet de développer cet axe. 66 Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Configuration en août 2009. A partir de janvier 2010, la configuration risque de changer et de voir apparaître un deuxième poste.

68 En charge également du domaine « sports » du centre de loisirs.





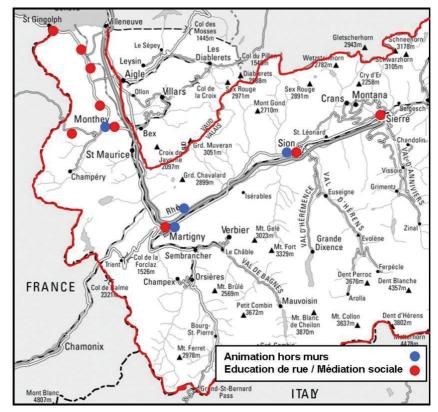


Image 1: Topographie du Travail Social Hors Murs en Valais Romand

Bien que relativement nouveau sur le territoire valaisan, le TSHM est cependant en plein essor et je constate une volonté politique de plus en plus marquée de développer ce domaine. Il reste encore du chemin à faire, mais il me semble que le TSHM est en train d'acquérir une certaine reconnaissance et devient de plus en plus connu du grand public.

#### 4.1 Création du poste

Chaque poste du TSHM en Valais possède sa propre « histoire ». Il m'a paru intéressant de les relater toutes ici, afin de mieux comprendre comment se mettent en place de tels postes. De plus, cela permet de mettre en exergue les spécificités de chaque poste et permet au lecteur de mieux cerner les enjeux d'une reconnaissance cantonale.





#### 4.1.1 Animation Hors Murs

#### 4.1.1.1 Monthey

Il existe à Monthey une commission communale appelée « incivilités ». Elle regroupe différents professionnels touchant, de près ou de loin, au monde du social, tels qu'entre autres les travailleurs sociaux, la police ou encore les écoles. Ces professionnels se réunissent afin de discuter des problèmes sociaux touchant la ville de Monthey. Cette commission a constaté des problèmes d'incivilités au sein de la ville. Après réflexion, plusieurs pistes ont été dégagées. Une de ces pistes d'action était la mise en place d'un poste d'animateur hors murs, afin d'aller à la rencontre des jeunes dans les espaces publics. Ce poste a été crée dans l'année 2008.

#### 4.1.1.2 Sion

A Sion, la démarche fut différente de celle de Monthey. Le poste de TSHM est né grâce à l'initiative d'animateurs socioculturels du centre de loisirs RLC<sup>69</sup>.

L'animateur hors murs actuel a effectué sa formation en emploi au sein du RLC. Durant cette formation, il s'est questionné, avec un collègue, sur l'intérêt d'un poste hors murs à Sion. Ils ont ensemble effectué une enquête auprès des jeunes fréquentant le centre de loisirs. Ils se sont rendu compte que 75% de ces jeunes étaient des jeunes du quartier de Platta<sup>70</sup> et non pas de l'ensemble de la ville. Ils ont donc élaboré un projet d'animations de proximités afin d'étendre le service du centre à l'ensemble de la ville de Sion et de remplir au mieux leur mandat.

Durant les deux premières années, ce projet fut mis en place d'une manière plutôt inofficielle. C'est-à-dire qu'en plus de leur mandat d'animateur socioculturel de centre de loisirs, ils proposaient une offre d'animations de proximités. Après deux ans à ce régime, le projet a bénéficié d'une reconnaissance et un dicastère « Hors Murs » a ainsi été crée au sein du RLC. Depuis une année, il existe donc un poste d'animateur hors murs

RLC : Rencontres – Loisirs - CulturesQuartier dans lequel se situe le centre de loisirs.





officiel, avec un budget spécifique qui lui est alloué. L'animateur en formation a donc été nommé animateur hors murs dès qu'il eut terminé sa formation.

#### 4.1.2 Education de Rue / Médiation Sociale

4.1.1.1 Sion<sup>71</sup>

Du point de vue historique, Sion est la première ville du Valais Romand à avoir engagé un éducateur de rue. Le premier poste d'éducateur de rue a été mis en place en 1999, soit il y a 10 ans.

Le projet émana de la commission sociale du conseil municipal de Sion. Cette dernière a établi un rapport, dont l'une des pistes d'action était la mise en place d'un poste d'éducateur de rue. Le mandat fut alors confié à l'AEMO<sup>72</sup>, qui dû gérer le service d'éducation de rue. En mars 1999, le premier éducateur de rue fut engagé à 50%.

Courant 2000, l'AEMO émet la demande de compléter ce poste par un autre mi-temps, demande accordée par la municipalité à la fin de l'année. En mars 2001, une éducatrice engagée à 50% vient alors compléter l'équipe éducative. Cependant, l'éducateur initialement engagé est démis de ses fonctions, et un animateur socioculturel en formation est engagé pour le remplacer, courant du mois d'août.

Pendant les 5 années qui vont suivre, le service d'éducation de rue va subir plusieurs modifications. Tout d'abord, l'AEMO constate qu'il lui est difficile de gérer ce service, en plus de son service prioritaire, à savoir l'intervention dans les familles. Le mandat est alors confié au centre de loisirs RLC de Sion, qui est une association privée, mais subventionnée en grande partie par la ville de Sion.

Ensuite, le poste a connu plusieurs démissions successives, d'où le fait que les différents éducateurs qui se sont succédés n'ont que rarement travaillé plus d'une année ou deux.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Cet historique est inspiré de l'historique établi par madame LORENZ, *Education de rue(s)* sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe jeunes 15-25 ans Sion : étude commandée par la municipalité de Sion, 2003, 104 pages

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert. Il s'agit d'un service cantonal d'intervention d'éducateurs sociaux au sein de familles présentant des difficultés éducatives. Les éducateurs de rue engagés à l'époque effectuaient donc, en parallèle, un travail en AEMO.





Ce n'est que depuis 2006 que l'on peut dire que le service connaît un « rythme de croisière ». L'éducateur alors engagé est reparti de zéro, son prédécesseur lui ayant laissé un poste vide. L'éducateur actuel ne souhaitant que 80% de temps de travail, le centre de loisirs a alors proposé à un de ses animateurs en poste depuis plus de 35 ans de reprendre le 20% restant. Ce dernier a accepté. Dès lors, l'équipe éducative actuelle ést constituée et elle fonctionne encore sous cette forme à l'heure actuelle.

Courant 2008, le conseil municipal a accepté de financer encore un 75% supplémentaire pour le service d'éducation de rue. En août 2009, une éducatrice complète l'équipe.

#### 4.1.1.2 Sierre

Dans les années 2002-2003, un postulat du conseil général sierrois ouvre une réflexion sur la nécessité d'un poste de TSHM pour la commune. Cependant, « il n'y avait pas encore de volonté politique claire de mettre un budget [pour ce poste]» <sup>73</sup>En 2003, Pro Juventute décide alors de lancer un projet-pilote, mais avec seulement 600.- de budget. Ce qui est tout de même un début!

Monsieur Schimek, alors travailleur social indépendant, accepte de se lancer dans le projet. Avec ces 600 francs, il crée un groupe de rencontre pour jeunes en difficulté, qui se réunit une fois par mois. Ce groupe s'appelle « médiation sociale pour jeunes migrants de la 2<sup>e</sup> génération ». Cette première expérience s'étant révélée positive, Pro Juventute accorde 3500.- de budget annuel dès 2004, ce qui permet d'augmenter le rythme des rencontres à une fois par semaine. Cette même année, le projet s'implante dans les locaux de l'ASLEC, le centre de loisirs de la ville.

A partir de 2005, étant donné que le projet faisait ses preuves, la ville de Sierre accepte de s'engager et finance un 20% de poste. Ce 20%, plus l'argent accordé par Pro Juventute, une aide de l'ORP et une subvention de la fondation Hafen, à Lausanne, ont permis de financer à 50% l'année 2005 et le premier semestre de 2006.

A partir de 2007, la ville de Sierre accepte de financer cette fois la totalité du 50%. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le poste est augmenté à 70%. Cependant, ce pourcentage n'est pas encore

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Schimek du 16 avril 2009





suffisant, selon monsieur Schimek. Actuellement, il cherche à obtenir un supplément de poste, et que ce poste soit attribué à une autre personne, afin d'être au moins deux personnes dans l'équipe éducative.

#### 4.1.1.3 Martigny

La commune de Martigny avait déjà mis en place un axe « animation hors murs », qui fonctionnait, et fonctionne toujours, relativement bien. C'est le centre de loisirs qui est l'hébergeur du mandat. Dans le courant de l'année 2006, les animateurs constatent que certains jeunes rencontrent des difficultés d'ordre personnel. Ces animateurs ne disposent cependant ni du temps ni de la formation pour effectuer un suivi plus individualisé. « On est souvent confronté à des situations où on n'a pas les réponses en tant qu'animateur [...] On ne sait même pas où déléguer. »<sup>74</sup> En conséquence, la commune de Martigny décide d'engager un éducateur de rue qui reste rattaché au centre de loisirs. Elle crée ainsi un poste à 90% en janvier 2007.

### 4.1.1.4 Région du Chablais

Quatre communes sont à l'origine de ce poste : Monthey, Vouvry, Port-Valais et Collombey-Muraz. En 2006, elles se regroupent dans le but de mettre en place un projet pilote d'une année de TSHM sur leurs territoires respectifs. Au terme de cette première année, elles ressentent le besoin de prolonger ce projet ; « le TSHM se vaut sur un moyen ou long terme. On ne vient pas comme cela une année faire quelque chose et repartir. Ca doit s'inscrire dans la durée. »<sup>75</sup>Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, deux autres communes se greffent sur ce projet : Troistorrent et St-Gingolphe.

Les communes ont instinctivement choisi d'appeler ce poste « médiateur social ». Le professionnel en place ne fait cependant pas de distinction entre médiation sociale et éducation de rue. Il s'identifie fortement à la charte romande du TSHM, dont il a d'ailleurs participé à l'élaboration.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Moulin du 30 mars 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Homberger du 13 juin 2009.





Dès le début, il y avait un poste à 100%, qui n'a pas été augmenté avec l'arrivée des deux autres communes, en 2008. Cela pose au médiateur social des difficultés dans l'organisation et une surcharge de travail non négligeable.

## 4.2 Profil

Le profil des travailleurs sociaux hors murs est très varié. Cependant, je constate qu'il y a une large majorité d'hommes qui sont engagés.

Le domaine de l'animation hors murs est un secteur jeune (les deux personnes rencontrées ont moins de 30 ans), alors que pour l'éducation de rue/médiation sociale, la tendance est plutôt à la quarantaine.

#### 4.2.1 Animation Hors Murs

Pour mes entretiens, j'ai rencontré un homme et une femme. Les deux professionnels sont titulaires d'un diplôme HES en travail social, orientation animation socioculturelle. Tous les deux ont moins de 30 ans. Ils sont les seuls animateurs hors murs de leur ville.

L'animatrice hors murs de **Monthey** a travaillé auparavant une année dans un home, après l'obtention de son diplôme. Le poste d'animatrice hors murs constitue donc son 2<sup>e</sup> poste en tant que professionnelle.

L'animateur hors murs de **Sion** a un profil légèrement différent. Il a effectué sa formation en emploi au sein du RLC, comme animateur socioculturel. A l'obtention de son diplôme, il y a été engagé comme animateur hors murs. Parallèlement à son travail, il s'active au sein de deux comités concernant l'animation socioculturelle.





#### 4.2.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Les différents profils des éducateurs de rue / médiateurs sociaux se ressemblent plus que les deux cités plus haut. Pour 5 personnes engagées, 5 sont des hommes<sup>76</sup>. Deux ont la trentaine, deux ont la cinquantaine et un a la soixantaine.

Tous ont un diplôme d'éducateur spécialisé, à l'exception de l'éducateur à 20% de la commune de Sion. Engagé également comme animateur socioculturel au sein du RLC depuis 1973, il n'est cependant pas au bénéfice d'une formation de travailleur social.

Si leurs parcours professionnels ne sont pas identiques, ils ont cependant tous commencé par exercer un autre métier que celui d'éducateur, sur un temps plus ou moins long. De plus, tous, à l'exception d'un seul, ont travaillé en institutions avant de se lancer dans le TSHM.

Concernant les formations post-grades, 3 des 5 éducateurs de rue / médiateurs sociaux ont effectués des formations complémentaires à leur diplôme. Pour deux d'entre eux, il s'agit d'une formation en intervention systémique. Le troisième est au bénéfice d'un diplôme en médiation.

#### 4.3 Mandat

Pour chaque poste, il existe un mandat défini. Mais qui en est le mandant ? Quel est le cahier des charges ? Quelle est la mission des travailleurs sociaux hors murs en Valais ?

Le mandat émane du conseil général de la ville. Cependant, l'hébergeur du mandat, l'organisme responsable d'engager et de gérer ce poste, c'est le centre de loisirs de la

## 4.3.1 Animation Hors Murs

ville, et ce dans les deux cas rencontrés lors de mes entretiens.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Etat de la situation au 1er juillet 2009. A partir du 1<sup>er</sup> août 2009, une femme a rejoint l'équipe des éducateurs de rue de la ville de Sion.





Il n'existe pas de cahier des charges de l'animateur hors murs. Pour **Monthey**, l'animatrice a le même cahier des charges que ses collègues du centre de loisirs, le mandat étant plutôt général. C'est-à-dire qu'elle n'est pas engagée spécifiquement comme animatrice hors murs, mais comme animatrice socioculturel en charge des domaines hors murs et sports du centre de loisirs.

L'animateur de **Sion**, n'a, à l'heure actuelle, encore pas de cahier des charges clairement défini, mais il en a rédigé un lui-même qui est en cours de validation. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que ce cahier des charges est très proche de celui des éducateurs de rue.

La mission générale de l'animateur hors murs peut se définir comme suit : « Aller à la rencontre des jeunes dans leur lieu d'habitation et leur lieu de fréquentation durant leur temps de loisirs. »<sup>77</sup> Le but étant, dans un premier temps, de favoriser la rencontre avec des jeunes ne fréquentant pas nécessairement le centre de loisirs. A partir de là, l'animateur va travailler avec le groupe, dans le but de développer des projets.

## 4.3.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Pour tous les éducateurs de rue en Valais Romand, l'origine du mandat émane du conseil général de leur ville (ou des conseils généraux de plusieurs communes, pour le médiateur social de la région du Chablais).

Pour tous, l'hébergeur du mandat est le centre de loisirs, à l'exception du médiateur du Chablais. Ce dernier travaillant sur plusieurs communes, il lui est difficile de se rattacher à un centre de loisirs. Cependant, chaque commune lui met à disposition des locaux, en cas de besoin.

Là aussi, il n'existe pas de cahier des charges clairement défini. Chacun a donc luimême rédigé son propre cahier des charges. Tous se sont inspirés de la charte romande du TSHM. A l'exception encore une fois du médiateur de la région du Chablais : les communes ont elles-mêmes élaboré un cahier des charges.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Citation tirée de l'entretien de Madame Mettan du 2 juin 2009





Tous ces mandatés ont une mission générale commune, à savoir l'intervention auprès de la jeunesse de la / leurs ville(s) / commune (s). Le médiateur social de la région du Chablais a une mission spécifique de prévention de la violence et de la délinquance. Les éducateurs de Sion ont élargi leur mission à l'empêchement de la marginalisation de toute personne en difficulté.

## 4.4 Terrain

Pour tous les travailleurs sociaux hors murs du Valais Romand, le terrain d'intervention global est défini par le mandat : il s'agit de(s) la ville(s) / commune(s) mandataires. Cependant, chacun a défini des lieux plus spécifiques, en fonction des besoins.

## 4.4.1 Animation Hors Murs

Les animateurs hors murs ont clairement défini des lieux d'intervention stratégiques.

L'animatrice hors murs de **Monthey** les a définis sur la base de ses observations initiales. Au début de son engagement, elle a commencé par une phase d'observation au sein de la ville. Elle a ainsi pu repérer quels étaient les lieux fréquentés par les groupes de jeunes lors de leur temps de loisirs. Elle s'y rend, dès lors, régulièrement.

A **Sion**, l'animateur hors murs procède plus ou moins de la même manière. En début d'année, il définit des endroits stratégiques, afin d'avoir une vision globale des lieux de fréquentation sur l'année. Il élabore ensuite une sorte de planning des interventions. Mais ces lieux ne sont pas exhaustifs, et la plupart du temps les lieux visités au final ne sont pas ceux initialement prévus. Pour l'animateur hors murs, il est primordial de ne pas être trop rigide par rapport à ce planning et de se « mettre à jour » régulièrement, afin de ne pas oublier certains lieux. « Il y a des lieux connus comme étant des lieux où tu vas trouver des jeunes quasiment tout le temps, mais si tu te fixes là-dessus pour faire des interventions, tu oublies d'autres lieux. »<sup>78</sup> Il organise sa semaine en fixant des lieux « jokers » (lieux à visiter épisodiquement) et des lieux « découvertes » (lieux moins connus de lui à aller visiter). Il s'y rend une dizaine de fois pour observer et évaluer s'il doit ou non intervenir.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.





#### 4.4.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Pour les éducateurs de rue / médiateurs sociaux également, leur terrain d'intervention est la (les) ville(s) / commune(s) pour laquelle / lesquelles ils ont été mandatés. Certains y ont défini des lieux spécifiques. Pour d'autres ils varient selon les besoins.

A **Sierre**, je constate une certaine évolution du terrain. Dans les premières années de l'intervention, le médiateur social a mis un accent particulier sur le périmètre de la gare. Il a ensuite élargi son terrain à « certains espaces publics où les jeunes ont pris l'habitude de se rassembler et de déranger la république. »<sup>79</sup> En plus de ces lieux, il s'intéresse également aux jeunes fréquentant le centre de loisirs qu'il considère comme un terrain d'intervention privilégié. A l'heure actuelle, un autre terrain se profile. Il s'agit de l'école. Le médiateur social, suite à une demande d'intervention spécifique, effectue des observations dans une classe de 3ème primaire. Cela lui permet d'entrer en contact avec les enfants, de créer un lien de confiance lors des récréations. Il peut ainsi repérer également des problématiques plus lourdes et ainsi « essayer d'entrer en contact avec les familles et aller voir ce qui se passe dans le milieu familial. »<sup>80</sup>

Pour **Sion**, le terrain initial, et ce pourquoi le poste avait été créé, était le quartier de Châteauneuf. A l'heure actuelle, c'est devenu « un endroit très calme »<sup>81</sup> et l'intervention s'est élargie sur l'ensemble du territoire de Sion. Mais dans les faits il y a des endroits où l'intervention se fait plus régulièrement, et d'autres où elle ne se fait que très rarement. Cela est dû aux problématiques rencontrées. Les éducateurs de rue constatent également que les emplacements changent avec les saisons. C'est-à-dire que les jeunes se déplacent plus volontiers à l'extérieur en été et en hiver, ils se retrouvent plutôt dans les parkings et les sous-sols.

Les éducateurs peuvent rencontrer une personne n'étant pas domiciliée sur la commune de Sion. Dans ce cas, ils ont droit de lui consacrer 3 heures. Suivant le domicile de cette personne, ils l'orientent vers le travailleur social hors murs de sa région.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Schimek du 16 avril 2009.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Kingston du 8 avril 2009.





A **Martigny**, l'éducateur de rue a bénéficié de l'expérience des ses collègues animateurs hors murs. Ces derniers lui ont indiqué les lieux où les jeunes se réunissaient. De luimême, il a identifié certains quartiers dans la ville, mais ce choix est « surtout dû à la densité de la population<sup>82</sup> ». Dans ces quartiers, il rencontre essentiellement des plus jeunes. Dès qu'ils deviennent plus grands, ils se dirigent plutôt vers le centre ville : l'avenue de la gare et le quartier du Manoir.

En plus du terrain de la ville de Martigny, l'éducateur de rue peut, sur mandat spécifique, intervenir dans d'autres communes. Cela a déjà été le cas, par exemple, de la commune de Charrat qui l'a mandaté pour une intervention ponctuelle. Il est alors payé par la commune mandataire, qui prend en charge l'ensemble des coûts de cette intervention. Dans ce cas de figure, c'est le centre de loisirs qui est mandaté. L'intervention de l'éducateur se fait donc sur son temps de travail officiel.

Enfin, pour la **région du Chablais**, le terrain est beaucoup plus vaste. Le médiateur social intervient sur les 6 communes, dans lesquelles il a défini quelques lieux spécifiques. Ces lieux varient en fonction des demandes ou des problématiques ponctuellement rencontrées. Il répartit son 100% comme il le souhaite, et n'a pas d'obligation d'effectuer un minima d'intervention dans chaque commune. Dans les faits, l'essentiel de son travail se concentre dans la ville de Monthey. Il se rend dans les autres communes pour des interventions ponctuelles, lors d'évènements particuliers.

## 4.5 Population

Pour chaque travailleur social hors murs, la population varie selon le terrain, même si la tendance globale est de s'occuper prioritairement des adolescents. Toutefois, si la charge des adolescents leur prenait moins de temps, et à l'unanimité, ils s'accordent à penser qu'il faudrait intervenir auprès des enfants déjà, afin de prévenir au mieux la délinquance.

82 Citation tirée de l'entretien de Monsieur Moulin du 30 mars 2009.





#### 4.5.1 Animation Hors Murs

L'animatrice hors murs de **Monthey** est essentiellement en contact avec les 12-14 ans. Il lui arrive parfois de rencontrer des plus petits. Ces rencontres se font par le biais des animations hors murs qu'elle met en place. Elle ne rencontre que très rarement de jeunes plus âgés. Cela est dû, selon elle, au fait qu'ils « se retrouvent peut être plus en petits groupes, (…) ils vont dans certains endroits se poser, ils veulent être au calme »<sup>83</sup>.

La prise de contact est plus facile avec les garçons qu'avec les filles, qui sont, selon elle, un peu plus réticentes au départ. De plus, il est plus facile pour elle d'entrer en contact avec les plus jeunes, les plus âgés commençant d'abord par observer de loin ce qui se passe. Souvent, c'est à elle d'effectuer le premier pas vers eux, alors que les plus petits viennent plus spontanément, curieux de sa présence. En poste depuis tout juste une année, elle n'est pas encore clairement identifiée comme l'animatrice hors murs de la ville. Elle est plutôt identifiée comme « l'animatrice de SOLUNA<sup>84</sup> ». « [Les jeunes], dans leur tête, ne se disent pas que c'est une animatrice qui sort du centre. »<sup>85</sup>

A **Sion**, l'animateur hors murs intervient auprès d'une population plus variée. Il s'agit autant des 6-12 ans que des concierges, des comités de quartier ou encore des politiciens. Cependant, la population avec laquelle il tend le plus à travailler est formée d'adolescents et de jeunes adultes.

L'animateur hors mur de Sion définit sa relation avec cette population comme relativement saine car « ils n'essaient pas d'être quelque chose d'autre [que ce qu'ils sont] dans la rue »<sup>86</sup>. Selon lui, il existe différentes étapes à la relation. Il y a une sorte de progression, selon la fréquence à laquelle il rencontre les groupes de jeunes. « Il n'y a pas de miracles, plus je vois un groupe, plus je fais alliance. »<sup>87</sup>Ce qu'il essaie cependant systématiquement d'instaurer, c'est une relation de confiance avec le leader positif du groupe.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Citation tirée de l'entretien de Madame Mettan du 2 juin 2009.

<sup>84</sup> SOLUNA est le nom du centre de loisirs de Monthey.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Citation tirée de l'entretien de Madame Mettan du 2 juin 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.

<sup>87</sup> Ibid.





Concernant son identification, il est identifié, par les jeunes, comme étant « le gars qui bosse dans la maison en haut à côté de la tente de cirque »<sup>88</sup>, comme la personne prête à leur donner un coup de main pour réaliser un projet. Et cette identification lui convient parfaitement, même si, quand il intervient auprès des plus jeunes, il est essentiel pour lui d'être clairement identifié comme un professionnel du social, un travailleur social sérieux. Et ce pour la bonne raison que, plusieurs fois déjà, il lui est arrivé d'être confronté aux inquiétudes de parents, qui ne savaient pas qui il était et pourquoi il abordait leurs enfants. « J'ai des mamans qui sont déjà venues me voir pour me demander [qui j'étais, si j'étais pédophile].»<sup>89</sup>

## 4.5.2 Education de Rue / Médiation Sociale

La population concernée en ville de **Sierre** est essentiellement jeune. Il y a d'abord la population des 15-25 ans, qui est la population la plus importante avec laquelle le médiateur social intervient. Il est amené à travailler également avec l'entourage familial de ces jeunes ainsi qu'avec leur réseau. D'autre part, dans l'idée de la prévention précoce, il intervient de plus en plus avec les 5-10 ans, par le biais de l'école.

Il lui aura fallu environ deux ans pour créer une relation de confiance avec les jeunes. Ces derniers avaient besoin d'identifier clairement le rôle du médiateur social et de s'assurer qu'il n'était pas un indicateur de la police. Actuellement, il peut affirmer qu'il est bien identifié. Il mesure cela « à la quantité d'appels spontanés [qu'il] reçoit »<sup>90</sup>.

A **Sion**, la population est beaucoup plus variée. Les éducateurs de rue interviennent chez les gens de tous âges. Du fait qu'ils sont deux à intervenir, ils se répartissent les suivis en fonction de leurs affinités. Ainsi, l'éducateur de rue à 20% s'occupe essentiellement des adolescents, notamment ceux rencontrés au sein du centre de loisirs, dans sa fonction d'animateur. L'autre éducateur de rue s'intéresse surtout aux plus âgés. Depuis peu, il intervient également dans les écoles et rencontre ainsi, lui aussi, des plus jeunes. Il relève la difficulté rencontrée à établir des contacts avec les filles adolescentes. C'est notamment pour cette raison que, lors de la création du poste supplémentaire, il souhaitait que l'on engage une femme.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 2 juin 2009.

<sup>89</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Schimek du 16 avril 2009.





Au niveau de la relation, en général une confiance s'instaure assez rapidement. Cependant, le travail des éducateurs de rue reste peu connu des adolescents. Ils doivent le plus vite possible se démarquer de la police et mettre en avant les spécificités de leur intervention. L'éducateur de rue engagé à 20% est identifié de deux manières, selon que les jeunes ont été rencontrés à l'extérieur ou au sein du centre de loisirs. Si le contact a été fait à l'extérieur, il est identifié comme éducateur. Mais quand il s'agit d'un jeune fréquentant le centre de loisirs, il sera alors identifié plutôt comme animateur. Cependant, ces jeunes se rendent compte qu'il n'est pas un animateur comme les autres, « qu'il y a quelque chose en plus »<sup>91</sup>. Et cela leur pose question. L'éducateur de rue doit alors leur expliquer la particularité de son double mandat et des possibilités que cela lui amène. « Ils le comprennent très bien. Mais ils aimeraient des fois que ce soit pour chaque animateur la même chose. »<sup>92</sup>

A **Martigny**, la population-cible est très large. Il s'agit des 6-25 ans. L'éducateur de rue distingue trois « catégories » de population, selon les âges. Il y a tout d'abord les enfants en âge de scolarité primaire, puis les jeunes de l'école secondaire. Enfin, il y a la tranche d'âge 17-25 ans.

La relation s'ancre relativement vite dans une relation de confiance. Cela est principalement dû aux principes de libre adhésion et d'anonymat inhérents au mandat. Cependant, l'éducateur de rue relève la nécessité d'entretenir des contacts réguliers avec chacun, afin de garder une relation vivante. Cela passe par une présence régulière dans les quartiers. D'une manière générale, les jeunes perçoivent assez vite que l'éducateur n'est pas un policier en civil et qu'il est là pour eux. Toutefois, il arrive que certains jeunes n'adhèrent jamais à la démarche, car ils n'ont pas suffisamment confiance. « C'est le deal quand t'es dans un poste comme celui-là, il faut l'accepter. » <sup>93</sup>

La population-cible du médiateur social de la **région du Chablais** a évolué. Au début, il s'agissait de toucher les jeunes de 12 à 18 ans. Mais dans les faits, le médiateur social était également en contact avec des jeunes plus âgés. La population-cible a donc été élargie aux 12-25 ans. Le médiateur social est actuellement en contact avec près de 500 jeunes répartis sur toutes les communes. Sur ces 500 jeunes, il y en a environ une

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Hofmann du 29 mai 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Moulin du 30 mars 2009.





quarantaine par années qui « ont une demande plus spécifique et qui aboutissent à des suivis »94.

Concernant la relation avec ces jeunes, cela se passe de mieux en mieux. Au départ, les jeunes étaient plutôt méfiants à son égard. Certains pensaient même qu'il était un policier en civil. « Au fil du temps, un lien de confiance se crée. Mais c'est vrai que plus une personne a été en danger, blessée, (...) plus elle est méfiante. »95 Il est donc primordial pour le médiateur social de prendre soin de chaque relation. C'est en effet le seul outil qui lui garantit une certaine sécurité. « Il n'y a que le lien de confiance qui me permet de n'avoir jamais été blessé ni agressé »96.

#### 4.6 Problématiques

Il faut ici distinguer plusieurs problématiques. Les animateurs hors murs ont pour mission de s'intéresser aux problématiques touchant au groupe, alors que les éducateurs de rue / médiateurs sociaux s'intéressent à des problématiques d'ordre plus individuel.

## 4.6.1 Animation Hors Murs

Il existe une multitude de problématiques différentes, qui sont inhérentes à la particularité de chaque groupe rencontré. Cependant, les problématiques les plus fréquentes que rencontre un animateur hors murs sont de l'ordre de la gestion et du respect de l'espace public. En effet, bien souvent des groupes se réunissent dans certains endroits, mais ne tiennent pas compte de leur environnement : déprédations, nuisances sonores, litering<sup>97</sup> ... Ils n'ont pas forcément conscience des désagréments que cela peut causer aux autres personnes fréquentant ces lieux, ni du sentiment de peur qu'ils font naître chez certains. Ce faisant, ils contribuent à leur propre marginalisation.

Une autre problématique importante et commune à l'ensemble des territoires est le chômage des jeunes. En effet, cette verrue récurrente dans le travail social constitue un facteur de marginalisation important pour les jeunes. Sans emploi, ils ont tendance à se regrouper dans les lieux publics et à « zoner » toute la journée. L'animateur hors murs

<sup>96</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Homberger du 13 juin 2009.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>97</sup> Litering : action de jeter les déchets parterre





relève ici un vide dans le système de formation suisse. Certains jeunes, à la fin de leur scolarité obligatoire, ne sachant pas quoi faire comme métier ou n'ayant pas les bases requises nécessaires se retrouvent alors sans rien. Et il n'existe que très peu de structure leur permettant d'intégrer une formation. L'animateur hors murs a alors tout un travail de responsabilisation, de mise en réseau et de développement de compétences à faire pour les aider. Il doit leur donner les moyens de « rentrer le plus rapidement possible dans une des cases, dans une des normes de notre société » <sup>98</sup>.

L'animateur hors murs de Sion met également en avant le **besoin de reconnaissance** de ces groupes. Il part du postulat que si certains jeunes ont eu droit, à un moment donné, à une reconnaissance de l'adulte, cela va les « stabiliser dans leur descente et [les empêcher] d'arriver au moment où ils vont tout péter, où ils vont exploser dans leur noyau familial » <sup>99</sup>. Leur donner de la reconnaissance constitue donc un facteur non négligeable de prévention.

Il existe encore bien d'autres problématiques. Elles sont cependant trop spécifiques à un groupe pour être toutes citées ici. Je n'en citerais qu'une, à titre d'exemple. La ville de Sion est une des deux villes du Valais Romand à avoir un lycée-collège et ainsi à accueillir durant la période scolaire de nombreux étudiants non domiciliés sur la commune. Cela crée une problématique propre aux étudiants : la « malbouffe ». En effet, étant donné qu'ils ne peuvent pas rentrer à la maison sur le temps de midi et que, bien souvent, ils préfèrent économiser l'argent des repas pour leurs sorties du weekend end, les étudiants mangent peu et mal. Ce constat a interpellé la ville de Sion. Dès lors, l'animateur hors murs à mis en place un projet appelé « Amène ta saucisse ». Le concept est simple : tous les vendredis, au printemps, il y a des grils à disposition des étudiants, avec des tables et des salades. Cela permet aux étudiants de faire des grillades dans un espace convivial et par la même occasion de manger plus sainement. Pour l'animateur hors murs, c'est également une plateforme de rencontre importante. Il peut plus facilement créer des contacts et développer des projets plus spécifiques avec certains jeunes.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Ibid.





#### 4.6.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Pour les éducateurs de rue / médiateurs sociaux également, il y a pléthore de problématiques différentes, propres à chaque situation. De plus, dans la grande majorité des cas, un jeune ne présente pas qu'une problématique, mais plusieurs qui s'imbriquent les unes dans les autres, et qui découlent de son histoire de vie, de ses expériences. Je retiens six problématiques plus importantes et relevées par tous

La première, et la principale, concerne **l'insertion en milieu scolaire ou professionnel**. C'est le cas de la majorité des jeunes suivis. Très souvent en rupture scolaire, ces jeunes tendent alors à se marginaliser. Cela induit la plupart du temps une rupture sur le plan social également. Désœuvrés, ils « zonent » à longueur de journée. Avoir un projet de vie, souvent incarné par un projet professionnel, leur permet alors de retrouver un centre d'intérêt et de se remobiliser.

La deuxième grande problématique est celle de la **violence** et de la **délinquance**. Fortement liée à la première, cette problématique touche un certain nombre de jeunes en Valais Romand.

La troisième problématique importante touche tout ce qui a un rapport au comportement. Pour les plus jeunes, cela correspond souvent à des problèmes de comportement au sein de l'école ou de la famille. Ils présentent des difficultés à s'adapter à un cadre et défient bien souvent l'autorité de l'adulte.

Pour les plus âgés, on parlera plutôt de **conduites à risques**. De plus en plus, les éducateurs de rue / médiateurs sociaux sont confrontés à des problèmes de consommation. Consommation d'alcool et de cannabis tout d'abord, qui touche essentiellement les 12-16 ans. Chez les 16-25, on retrouve cette consommation, mais également une consommation d'autres drogues, comme la cocaïne. Bien que plus rare, cela reste problématique et inquiète certains éducateurs de rue / médiateurs sociaux. De plus, il arrive souvent que les jeunes mélangent plusieurs produits, ce qui engendre des situations encore plus complexes à gérer.

La quatrième problématique commune à tous concerne la **famille.** Les éducateurs de rue / médiateurs sociaux sont amenés à intervenir au sein des familles, essentiellement lorsqu'ils travaillent avec des mineurs. Bien souvent, ils constatent des carences





éducatives et se retrouvent face à des parents démunis. Ils apportent alors leur soutien. Dans les problématiques liées à la famille, on retrouve également des problématiques de violences et de maltraitances.

L'avant-dernière problématique récurrente est celle de **l'inter-culturalité**. Les éducateurs de rue / médiateurs sociaux sont souvent en contact avec des personnes d'origine étrangère. Bien que l'origine ne soit pas une problématique en soi, elle peut être un des facteurs de marginalisation de la personne. Les différences culturelles, si elles sont souvent un atout, peuvent être source d'exclusion lorsque la personne tend à s'y cantonner. Cela confronte les éducateurs de rue / médiateurs sociaux a des situations comme le mariage forcé ou encore l'excision. A cela s'ajoutent des difficultés de maitrise de la langue ou de compréhension de nos valeurs, ce qui augmente le risque de marginalisation.

La dernière grande problématique touche tout ce qui a trait à la **sexualité**. En pleine crise identitaire, la plupart des adolescents cherchent à se construire une identité, qui bien souvent passe par la découverte de leur sexualité. Influencés par différents médias, comme la télévision ou internet, ils n'arrivent souvent plus à distinguer la réalité de la fiction. En tentant de reproduire ce qu'ils ont vu, leur comportement est parfois inadapté. Mais ne dramatisons pas pour autant la situation. La plupart du temps, les éducateurs de rue / médiateurs sociaux sont plutôt amenés à faire de la prévention dans ce domaine, ce qui permet, je pense, d'éviter de nombreux drames et de mieux informer (et rassurer) les jeunes sur ce qu'est une sexualité dite « normale ».

## 4.7 Intervention

Pour tous les travailleurs sociaux hors murs, la première phase de l'intervention passe par une phase d'observation. En effet, il est primordial pour chacun de non seulement repérer les lieux stratégiques dans lesquels se retrouvent les populations-cibles, mais également d'entrer en contact avec elles. De plus, ils doivent se faire eux-mêmes repérer et identifier comme travailleurs sociaux hors murs. Cette première phase est assez longue. Pour être bien reconnu et ainsi pouvoir travailler efficacement, il faut compter en moyenne une année à deux ans.





Une fois cette première phase d'observation et de prise de contacts terminée, ils peuvent pleinement rentrer dans leur intervention. Et là, les modes d'action diffèrent entre les éducateurs de rue / médiateurs sociaux et les animateurs hors murs.

#### 4.7.1 Animation Hors Murs

L'animateur hors murs, de par son orientation professionnelle, intervient par le biais d'animations dites « de proximité ». Il faut distinguer deux types d'animations : les animations de consommation d'une part et les animations proactives d'autre part.

Par animations de consommations il faut comprendre toutes les animations faites à l'initiative de l'animateur hors murs. Il existe de nombreuses animations possibles et elles sont très variées. Cela va de la simple présence dans un lieu avec un ballon de foot ou des boissons, jusqu'à l'organisation d'un tournoi ou encore d'un projet comme « Amène ta saucisse » 100. Ce type d'animations offre un visuel intéressant à l'animateur hors murs. Cela favorise la rencontre avec la population et permet ainsi de prendre des contacts. Bien souvent, les discussions nées lors de ces animations favorisent l'émergence de projets plus spécifiques, initiés par la population-cible cette fois.

A contrario, les animations proactives sont des animations nées de l'impulsion d'un groupe. La plupart du temps, il s'agit de projets imaginés par les groupes mais qui, sans l'appui de l'animateur hors murs, n'auraient pas pu aboutir, ou très difficilement. L'animateur hors murs se sert donc de ce qui est amené par le groupe. A travers ces projets, le but de l'animateur hors murs est alors de favoriser l'émergence de nouvelles ressources pour les jeunes et de leur permettre de développer leur compétences.

En plus de cela, il y a des **projets** plus spécifiques et ponctuels que l'animateur hors murs peut mettre en place dans le but, toujours, de favoriser l'émergence de compétences nouvelles et de mettre en réseau la population. Par exemple, l'animatrice hors murs de Monthey a en projet une exposition de photographies. Elle souhaite travailler avec un groupe de jeunes qu'elle a repéré et leur demander de prendre des photos des différents lieux qu'ils fréquentent, en mettant en scène des enfants plus jeunes. A la fin, l'exposition sera itinérante et couvrira plusieurs quartiers.

<sup>100</sup> Projet expliqué plus en détails au point 4.6.1





Les **moyens** mis à disposition de l'animation hors murs sont aussi très variés. Par exemple, les outils d'intervention : On y retrouve l'incontournable ballon de foot, mais également du matériel pour d'autres sports ou encore des boissons. Véritables alibis à la rencontre, ils facilitent grandement l'entrée en relation avec la population-cible.

A Monthey, l'animatrice hors murs dispose d'une tente mobile, qu'elle peut planter dans différents quartiers. Avec cette tente, elle offre un espace de détente, propice à la discussion. Cela lui procure également un visuel non négligeable et lui permet ainsi d'être rapidement identifiée. De plus, l'animatrice hors murs utilise beaucoup les flyers. Avoir quelque chose à distribuer constitue un prétexte à la rencontre. Ainsi, la discussion est lancée et il lui est plus aisé d'entrer en relation.

A Sion, à défaut d'une tente, l'animateur hors murs dispose d'un bus dans lequel se trouve passablement d'outils (ballons, cannes, raquettes, boissons, ...). Ainsi, il peut improviser sur le moment, en fonction des envies des groupes présents. Son outil d'animation, de médiation plutôt, varie donc à chaque rencontre. De plus, pour l'animateur hors murs de Sion, l'outil qui lui est indispensable est sa casquette. Cela peut paraître anecdotique, mais il arrive plus facilement à s'intégrer dans un groupe avec sa casquette que sans.

L'animateur hors murs de Sion peut également compter sur l'aide de ses collègues. Les deux stagiaires du centre de loisirs collaborent ponctuellement avec lui. Il est important qu'il puisse compter sur eux. En effet, si des fois être seul permet de créer un espace plus propice aux confidences, le fait d'être deux amène « une certaine confiance dans l'approche d'un groupe » 101.

Les deux animateurs hors murs rencontrés estiment qu'être rattachés à un centre de loisirs est bénéfique. Cela leur permet de ne pas se sentir seul. Le contact avec les collègues, les discussions, leur permettent souvent de sortir de situations compliquées. De plus, être reliés à un centre leur permet ouvre une porte sur les jeunes du centre. Etre rattachés à un centre leur permet également de bénéficier de toute l'infrastructure et de la logistique de ce dernier.

Au niveau des moyens financiers enfin, les deux animateurs hors murs rencontrés ont à disposition un budget annuel spécifique « hors murs ». Cela leur permet de financer

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.





leurs animations et les autres frais de fonctionnement. Ce budget est utilisé essentiellement pour les animations de consommation. Concernant les animations proactives, les animateurs hors murs privilégient la recherche de fond. En effet, il ne s'agit pas de servir sur un plateau doré les animations. La recherche de fonds fait partie intégrante d'un projet proactif et permet ainsi aux jeunes d'acquérir d'autres compétences et ressources.

Un dernier outil, et non des moindres, mis en avant par les animateurs hors murs est le bagage théorique acquis durant leur formation ainsi que l'expérience professionnelle.

#### 4.7.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Les **principes** régissant l'intervention des éducateurs de rue / médiateurs sociaux en Valais Romand sont les mêmes que ceux de la Prévention Spécialisée en France. Pour rappel, il s'agit de la libre adhésion, du respect de l'anonymat, de l'absence de mandat nominatif individualisé et de la non-institutionnalisation des actions. Bien qu'ils ne soient pas forcément appelés ainsi ni autant clairement définis, j'ai constaté, lors de mes entretiens, qu'ils étaient appliqués, plus ou moins consciemment, par la totalité des éducateurs de rue / médiateurs sociaux.

La première étape de l'intervention des éducateurs de rue / médiateurs sociaux est, pour tous, l'établissement d'un lien de confiance avec la population-cible. Tous relèvent son importance. Sans ce lien de confiance, il leur est impossible de fonctionner.

Une fois ce lien de confiance établi, il s'agit pour le travailleur social de cerner la demande du jeune. Pas toujours explicitement formulée, cela lui demande du temps et nécessite également de faire preuve de régularité dans la relation.

Lorsque la demande est cernée, les **modes d'actions** sont très variés et propres à chaque éducateur de rue / médiateur social. Tous cependant travaillent par le biais de l'approche systémique. Bien qu'ils ne soient pas tous formés en approche systémique, chacun relève la nécessité de collaborer avec les familles des jeunes.

Un autre mode d'action utilisé par relativement tous les éducateurs de rue / médiateurs sociaux est la médiation. En effet, la gestion de conflits constitue une grande part de l'intervention. Et la médiation s'opère à plusieurs niveau, allant du domaine intrafamilial à





la médiation au sein de l'école, entre différents jeunes ou encore entre les jeunes et certains partenaires sociaux.

Un troisième mode d'action commun à tous est la prévention, au sens large. Outre un mode d'action, la prévention fait également partie de la mission même du travailleur social hors murs.

Le dernier mode d'action commun et primordial est le travail en réseau. Il constitue une large partie de l'intervention. Son importance est telle qu'il fait l'objet d'un chapitre particulier dans mon travail de recherche. Il sera donc explicité plus en détail au chapitre suivant.

Les moyens de l'éducation de rue / médiation sociale sont divers. Tout d'abord, il y a ce que l'on pourrait appeler les outils relationnels. Le premier outil, celui sans lequel les éducateurs de rue / médiateurs sociaux ne peuvent fonctionner, est en fait l'éducateur de rue / médiateur social lui-même. En effet, le travailleur social ne dispose a priori pas d'un outil particulier, d'un intermédiaire entre lui et le jeune. Il est constamment exposé. La connaissance de soi est donc fondamentale à l'exercice de ce métier. Il faut être extrêmement attentif à ce qui se passe autour de soi et savoir, à certains moments, se retirer. Il convient alors de trouver le juste milieu entre témérité et mise en retrait. Il n'existe pas de solutions miracles. L'instinct, le flair, permettent à l'éducateur de rue / médiateur social de sentir quand il est opportun d'intervenir et quand il vaut mieux rester en retrait. Mais il ne s'agit pas de se voiler la face non plus, de faire semblant de ne rien avoir vu. C'est simplement faire preuve de respect, en ne dérangeant par la personne à certains moments. Et c'est grâce à ce respect, ressenti par les jeunes, que la relation de confiance peut commencer à s'instaurer. La relation de confiance constitue dès lors le deuxième outil de l'intervention. Elle constitue la condition sine qua non pour intervenir de manière adéquate.

En plus de ces outils relationnels, l'éducateur de rue / médiateur social doit étoffer sa palette d'outils d'intervention, qu'il va utiliser en fonction des besoins et des envies. Par exemple, l'éducateur de rue de Sion travaille beaucoup avec les jeux de rôles et les jeux coopératifs.

D'autres moyens, d'ordre plus logistique, sont à nommer ici. Tout d'abord, les incontournables téléphones portables et agendas. En effet, l'éducateur de rue / médiateur social, intervenant essentiellement à la demande, doit être disponible et





facilement atteignable. Il planifie ainsi ses rendez-vous au jour le jour, ce qui demande passablement de flexibilité au niveau des horaires de travail. Pour permettre plus de mobilité, le centre de loisirs de Sion met à disposition des éducateurs de rue un scooter.

Les moyens logistiques du centre de loisirs sont également des apports non négligeables à l'éducateur de rue / médiateur social. Ils permettent ainsi au travailleur social de disposer d'un bureau avec un ordinateur, d'avoir une adresse postale où recevoir son courrier professionnel et d'être en contact avec ses collègues. Le médiateur social de la région du Chablais n'étant pas rattaché à un centre de loisirs en particulier, cela lui est plus difficile. Toutefois, chaque commune engagée dans le projet lui met à disposition un local en cas de besoin.

Pour terminer, concernant les moyens financiers, chacun est soumis à un régime différent. A Sierre et Sion, un budget annuel est alloué, couvrant les frais de fonctionnement et permettant de rembourser certaines dépenses aléatoires. Dans la région du Chablais, le médiateur social dispose d'un budget mensuel couvrant les frais de déplacements, les frais de téléphone ainsi que les frais ponctuels, comme la facture d'un verre pris avec un jeune par exemple. Pour Martigny en revanche, il ne dispose pas de budget annuel. Chaque dépense doit donc être justifiée et le remboursement négocié, soit auprès du centre de loisirs, soit auprès de fondations privées avec lesquelles il est en relation.

## 4.8 Travail en réseau

Le travail en réseau constitue une partie très importante du TSHM. Tous, à l'exception de un, ont relevé son importance. Il est en effet difficile d'imaginer le TSHM sans le réseau. Comme il intervient généralement seul, qu'il est au front, il a besoin de disposer d'un réseau de ressource passablement étoffé, non seulement pour pouvoir y orienter les personnes selon les cas, mais également afin d'obtenir de l'aide, des ressources ou des informations selon les situations.

#### 4.8.1 Animation Hors Murs

Les positions des animateurs hors murs rencontrés sont radicalement opposées l'une de l'autre. Si l'animateur hors murs de Sion considère le travail en réseau comme « la chose





la plus importante »102, l'animatrice hors murs de Monthey ne travaille pas en réseau pour le moment. Cependant, cela « va se faire petit à petit » 103. N'étant en poste que depuis une année, il lui faut du temps afin de se constituer un réseau solide et efficace. Pour l'instant, elle est encore en phase de reconnaissance, il lui est donc difficile de posséder un réseau bien étoffé. Comme le souligne l'animateur hors murs de Sion, le réseau est, pour lui, « quelque chose qui s'est créé sur 5 ans » 104.

Concernant Monthey encore, la collaboration avec le médiateur social lui est également difficile, étant donné qu'il n'est pas rattaché à un centre de loisirs. Il lui arrive de lui adresser certains jeunes qui ont une demande plus spécifique, ils s'échangent des informations, mais la collaboration s'arrête là. Elle justifie ce peu de collaboration par la difficulté pour eux de se rencontrer. En effet, n'étant pas collègues, si elle souhaite le rencontrer, elle doit prendre rendez-vous et dès lors, avoir une demande spécifique pour la rencontre. Ils n'ont donc pas la possibilité de discuter régulièrement et leurs contacts demeurent très ponctuels.

Pour l'animateur hors murs de Sion, comme je l'ai indiqué, la situation est différente. Travaillant depuis 5 ans déjà au centre de loisirs, il a eu l'opportunité de se constituer un réseau passablement important. Il dispose d'un carnet d'adresse étoffé, allant des comités de quartiers aux groupes de musique en passant par les concierges, les communautés étrangères de la ville de Sion ou encore les skateurs, entre autres. Il distingue trois catégories de contacts, qui sont toutes d'importance égale : les politiques et les institutions, ses collègues de centre de loisirs et des autres centres de loisirs et enfin les contacts issus de la population. « Si tu as les trois couches là, tu peux aller n'importe où. » 105

Pour lui, ce réseau est primordial dans son travail. Il doit pouvoir rapidement l'activer afin de répondre le plus vite possible à la demande. « Répondre au besoin, c'est y répondre direct. Si tu réponds au besoin deux semaines après, c'est déjà trop tard. » 106 Son réseau tend à augmenter au fil des projets. Les personnes impliquées dans un projet auront développé des compétences et deviendront alors personnes ressources pour d'autres projets. Pour ce faire, il est important que l'animateur hors murs prenne soin de ce réseau, qu'il l'entretienne. Il s'agit simplement d'envoyer un message de temps en

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.

<sup>103</sup> Citation tirée de l'entretien de Madame Mettan du 2 juin 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> Ibid.

<sup>106</sup> lbid.





temps, pour prendre des nouvelles. Cela peut paraître simple, mais demande beaucoup de temps à l'animateur hors murs disposant d'un aussi grand réseau.

Il faut prendre soin de tous les membres du réseau. Cependant, une attention particulière est accordée aux politiques. Ce point est relevé par les deux animateurs hors murs. Ils doivent ainsi justifier leur intervention auprès du monde politique et cela n'est pas toujours aisé. L'animatrice hors murs de Monthey doit demander l'accord du conseil municipal pour des projets de grande envergure. En dehors du monde politique, elle a pris le parti d'informer systématiquement les chefs de la police et des travaux publics des lieux qu'elle allait fréquenter pour le mois en cours.

A Sion, la situation est légèrement différente. Etant donné que le centre RLC appartient à une association privée, il n'est pas directement rattaché à la ville alors même que la quasi-totalité des subventions allouées provient de la ville de Sion. L'animateur hors murs doit donc informer annuellement la ville de son travail, par le biais d'un rapport d'activité, d'ordre administratif. Cette situation ne le satisfait guère. Il lui est difficile de rendre compte de la profondeur de son travail par le biais de ce rapport. Il profite donc de chaque rencontre informelle avec le politique pour lui transmettre des informations plus significatives. « Ca se fait en coulisse, comme la politique ! » 107

#### 4.8.2 Education de Rue / Médiation Sociale

Pour tous les éducateurs de rue / médiateurs sociaux du Valais Romand, il est vital de posséder un réseau diversifié et de collaborer activement avec lui. Pour chaque ville, le réseau est différent. Il se constitue au fil du temps, par les contacts pris par l'éducateur de rue / médiateur social. Ainsi, chacun possède un réseau unique et personnel. Cependant, tous ont en commun les mêmes « types » de contacts :

1. <u>Justice et police</u>: En première ligne, il s'agit des polices municipales de chaque ville. Le travail de l'éducateur de rue / médiateur social étant complémentaire, en quelque sorte, de celui de la police, il est normal qu'ils soient en contact. En plus de la police municipale, on retrouve certains acteurs comme le juge des mineurs ou encore la police cantonale.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009





- 2. <u>Ecole</u>: les directeurs des écoles, les services d'enseignement spécialisé ou encore les enseignants. La collaboration avec les écoles, bien que récente, tend à se développer de plus en plus. De plus en plus d'interventions se font au sein même de l'école, notamment à Sion et à Sierre.
- 3. <u>Intégration</u>: Ce domaine comprend des acteurs comme le délégué de la ville à l'intégration ou les représentants des communautés étrangères, entre autres. Il permet aux éducateurs de rue / médiateurs sociaux de mieux cerner les difficultés liées aux différences culturelles et de pouvoir ainsi travailler efficacement et dans le respect de l'autre.
- 4. <u>Monde du travail</u>: Il s'agit de tous les chefs d'entreprises ou employeurs potentiels, qui fournissent ponctuellement du travail à certains jeunes. Ces contacts sont souvent issus également du réseau de connaissances personnel de l'éducateur de rue / médiateur social.
- 5. <u>Divers services</u>: Dans une moindre mesure, on retrouve certains acteurs comme la Ligue Valaisanne contre le Toxicomanies, Pro Juventute, le Semestre de Motivation, les plannings familiaux ou encore le service d'Action Educative en Milieu Ouvert.

Finalement, le constat que j'en tire est que le réseau professionnel doit tendre à la diversification. En effet, le réseau sert de ressources tant au professionnel qu'à la population-cible. Ce que je constate, c'est que le réseau est constitué d'acteurs touchant de nombreux domaines et permettant ainsi de couvrir un large champ de problématiques.

A l'instar des animateurs hors murs, une attention particulière est également apportée à la relation avec le monde politique. Rendre compte de son action sociale constitue un défi important et relevé par tous. Chacun s'attèle à la tâche d'expliquer son travail, souvent méconnu des élus politiques. La rédaction de rapports d'activités est un moyen, mais ce qui est surtout mis en avant par les professionnels sont toutes ces rencontres souvent informelles, établies au gré des semaines, qui leur permettent de transmettre oralement des informations concrètes et pertinentes sur leur intervention.

D'une manière générale, entretenir de bonnes relations avec chaque acteur du réseau est un facteur vital au bon fonctionnement du réseau. Comme pour les animateurs hors murs, cela prend passablement de temps. Une relation de confiance doit s'établir avec





chacun et ce le plus rapidement possible. Comme le relève le médiateur social de la région du Chablais, « le risque, c'est de se retrouver seul avec le jeune, ses difficultés (...) et d'être complètement mis de côté dans le réseau » 108.

Une des difficultés cependant du travail en réseau concerne la transmission des informations. Travaillant sur le principe de l'anonymat, les éducateurs de rue / médiateurs sociaux doivent rester extrêmement attentifs à : quelles informations ils transmettent au réseau et lesquelles ils gardent pour eux. Cette particularité de l'intervention est parfois mal comprise par les différents acteurs du réseau. Certains souhaiteraient recevoir des informations que l'éducateur de rue / médiateur social ne peut transmettre. En effet, bien que la relation de confiance soit importante pour le réseau, elle est également primordiale avec la population-cible. L'éducateur de rue / médiateur social ne peut prendre le risque de casser ce lien de confiance en transmettant certaines données sensibles. Il n'est pas toujours aisé au professionnel de jongler entre les deux. Parfois considéré comme indicateur de la part de la populationcible, il peut aussi être mis de côté par le réseau s'il retient trop les informations. La limite est extrêmement sensible et il n'existe pas de solution miracle pour résoudre cette tension.

#### 4.9 Synthèse

Le TSHM en Valais Romand est, nous l'avons vu, en pleine expansion. Chaque grande ville possède un service d'animation hors murs et d'éducation de rue / médiation sociale. Cette synthèse a pour but de rappeler, dans les grandes lignes, les spécificités de l'intervention de chacun. Je mettrais également en avant ici les besoins exprimés et les manques repérés par les travailleurs sociaux hors murs rencontrés.

L'animation hors murs et l'éducation de rue / médiation sociale sont des professions très complémentaires. Pour imager cette complémentarité, l'animateur hors murs de Sion a repris une jolie métaphore, qu'il a empruntée à l'éducateur de rue de Martigny. Je vous la livre ici. « L'animateur [hors murs] c'est quelqu'un qui guide une personne sur un fil. Il y a un fil entre deux vallées, la personne marche [dessus] et va balancer sur la gauche ou sur la droite. Et nous, notre but, c'est juste de donner un coup de pouce pour pas qu'elle ne tombe. Une fois que la personne est tombée, (...) mon [travail] s'arrête (...). Et c'est le

<sup>108</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Homberger du 13 juin 2009





[travail] de l'éducateur de rue qui [le récupère dans le filet de sécurité posé en dessous]. Il essaie ensuite de le remettre sur le fil. Dès qu'il est sur le fil de nouveau, c'est à moi de le reprendre, de le pousser et de l'aider à traverser cette vallée. »<sup>109</sup>

#### 4.9.1 Animation Hors Murs

Les animateurs hors murs interviennent sur des problématiques liées à des groupes. Intervenant sur les temps de loisirs de ces derniers, ils amènent les groupes à formuler des demandes particulières en termes de projets. Allant de l'animation ponctuelle à l'organisation de manifestations en passant par la recherche de locaux ou encore la constitution d'un groupe de skateurs, leur intervention est très variée. Elle demande engagement, adaptabilité, dynamisme et créativité.

L'intervention des animateurs hors murs peut se définir en trois axes principaux :

- Axe du Travail Social Communautaire: Les interventions réalisées dans cet axe de travail regroupent tous les projets proactifs élaborés avec les différents groupes rencontrés. Les projets sont faits par et avec les groupes. Il ne s'agit pas d'élaborer des projets généraux, mais bien des projets spécifiques. De plus, cet axe a pour but de développer au maximum les compétences des personnes et de mobiliser leur réseau personnel, ou d'en constituer un le cas échéant.
- Axe de la prévention et de l'information: Cela concerne plutôt les animations dites de consommation. Dans chacune de ces actions, un aspect préventif est mis en avant. L'axe informatif est également présent. Quand on parle ici d'information, il ne s'agit pas seulement d'informer la population-cible, mais également le réseau. Cette information circule dans les deux sens: l'animateur hors murs doit également se tenir informé de ce qui se passe dans les différents lieux d'intervention et de l'évolution de la population.
- Axe de la promotion de la santé et de l'empowerment : Cet axe a pour but de favoriser la prise de responsabilité des personnes sur leur propre vie et de leur permettre de développer des ressources. L'axe santé concerne tout ce qui touche

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.





à l'hygiène de vie au sens large, la sexualité ou les conduites à risques notamment.

A l'heure actuelle, en général, l'animation hors murs est encore relativement méconnue des habitants. Les animateurs hors murs ne sont pas encore clairement identifiés comme tels par les habitants. Ce travail de reconnaissance est un travail de fond qui doit s'effectuer sur la durée. Pour y parvenir plus facilement, la visibilité de l'intervention et de l'animateur hors murs est primordiale. Il doit se faire connaître de la population, petit à petit, et lui expliquer son travail. « Il n'y a pas de miracles. Etre dans la rue, (...) que tu parles avec les gens, que tu te montres, c'est cela qui va faire que dans deux ans j'espère que le ¾ des personnes que je rencontre ne vont plus me poser la question de qui je suis et de ce que je fais là. »<sup>110</sup>

Les **besoins** des animateurs hors murs rencontrés sont divers. L'animatrice hors murs de Monthey désirerait se faire connaître plus et mieux connaître le réseau. Elle trouverait intéressant de créer une sorte de programme de l'animation hors murs en Valais Romand et que tous les animateurs hors murs se rencontrent régulièrement pour échanger sur leurs pratiques. « Je pense que ça serait intéressant d'en discuter, que ça se développe encore plus. »<sup>111</sup>

L'animateur hors murs de Sion éprouve des besoins d'un autre ordre. Tout d'abord, il souhaiterait être moins dépendant du centre de loisirs. Il trouverait plus utile que le centre de loisirs devienne une maison de quartier gérée par le comité du quartier et qu'il existe plusieurs maisons de ce type au sein de la ville. Cela permettrait d'avoir plus de temps et d'énergie à disposition des animations. Les maisons de quartiers pourraient être utilisées en cas de besoins. En somme, il s'agirait d'inverser la dynamique actuelle qui est de partir du centre de loisirs pour aller vers l'extérieur.

Un autre de ses besoins serait d'engager un deuxième animateur hors murs, à 50 ou 70%. Cela lui permettrait, en plus des échanges avec son collègue, d'axer son intervention également sur les plus petits. A l'heure actuelle, il ne dispose pas du temps nécessaire pour le faire.

L'animateur hors murs de Sion aurait besoin également de développer la collaboration qu'il entretient avec les éducateurs de rue du centre RLC. A l'heure actuelle, ceux-ci

111 Citation tirée de l'entretien de Madame Mettan du 2 juin 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Roduit du 11 juin 2009.





n'expriment pas le besoin de collaborer plus. L'animateur hors murs aimerait que cela évolue : Il imagine ainsi que les éducateurs pourraient se saisir de l'opportunité d'une animation hors murs pour étoffer leur réseau de jeunes, par exemple.

Un dernier besoin relevé par l'animateur hors murs serait de pouvoir faire partie du réseau romand des travailleurs sociaux hors murs. Il est actuellement membre de l'AVALTS et de la plateforme romande de l'animation socioculturelle. Intégrer ce réseau lui amènerait un éclairage non négligeable dans sa pratique professionnelle.

#### 4.9.2 Education de Rue / Médiation Sociale

A l'inverse des animateurs hors murs, les éducateurs de rue / médiateurs sociaux interviennent sur des problématiques d'ordre plutôt individuel. Ils rencontrent essentiellement une population jeune, présentant diverses difficultés. Leur travail consiste à accompagner, soutenir et orienter les bénéficiaires de leur intervention, en fonction des problématiques, des besoins et de la demande exprimée par chacun.

On peut diviser le travail d'un éducateur de rue / médiateur social en quatre axes :

- <u>Axe intervention</u>: C'est l'axe le plus important de l'éducation de rue / médiation sociale. Il comprend toutes les rencontres, informelles ou formelles, avec la population-cible ainsi que tous les suivis éducatifs individualisés. Il s'agit d'aller à la rencontre de l'autre, de cerner ses besoins et sa demande et de l'accompagner dans la réalisation de cette dernière.
- Axe réseau : Nous le savons maintenant, c'est également un axe primordial pour l'éducateur de rue / médiateur social. Il passe passablement d'heures à entretenir ses relations avec chaque acteur du réseau.
- Axe administratif et formatif: Il comprend tout le temps passé à la rédaction des rapports d'activités. Rendre compte de son action sociale auprès des financeurs est souvent fastidieux, certes, mais nécessaire afin de rendre l'intervention légitime. Si cet axe n'est pas encore trop conséquent, il tend à prendre de plus en plus d'importance. En plus de ce temps, cet axe comprend les heures dédiées à la formation continue, indispensable à tout travailleur social, d'autant plus en hors murs.





- <u>Axe communication</u>: il concerne la relation avec les différents médias. Outil non négligeable pour la visibilité du travailleur social, il permet ainsi de faire connaître le métier. En effet, l'éducateur de rue / médiateur social est amené, plusieurs fois par année, à s'exprimer dans un journal ou sur les ondes, soit par le biais d'une interview, soit en réaction à un fait divers sur sa commune.

Encore méconnue du grand public, l'éducation de rue / médiation sociale tend cependant à acquérir de plus en plus de reconnaissance. S'il est à l'heure actuelle encore difficile d'avoir un recul suffisant pour être significatif, tous les éducateurs de rue / médiateurs sociaux relèvent que le regard porté par le citoyen *lambda* sur leur intervention a plutôt tendance à être positif. Certains font remarquer cependant que les attentes envers leur travail sont hautes, voire surréalistes parfois. Le retour qu'ils ont des gens rencontrés au détour d'un chemin est certes positif, mais la plupart souhaiterait une présence accrue des éducateurs de rue / médiateurs sociaux. Actuellement, il est difficile de répondre favorablement à cette demande en raison de la surcharge de travail des éducateurs de rue / médiateurs sociaux.

Les **besoins** des éducateurs de rue / médiateurs sociaux sont principalement liés à leurs conditions de travail. Tous relèvent la nécessité de clarifier leur cahier des charges, voir de les harmoniser sur le plan cantonal. Dans cette idée, ils se réunissent plusieurs fois dans l'année afin d'échanger tant sur leurs pratiques respectives que sur leurs conditions de travail. Cela permet de développer une certaine unité cantonale dans leur travail.

Au niveau des ressources humaines, les éducateurs de rue / médiateurs sociaux émettent le besoin d'être au moins deux par ville à intervenir<sup>112</sup>. Avoir un collègue permet non seulement de mieux répartir les tâches mais constitue également un soutien non négligeable lors de périodes plus difficiles. De plus, la spécificité de chacun, sa vision propre des choses permet d'éclairer différemment une situation qui peut paraître sans issue.

Un besoin spécifique exprimé par l'éducateur de rue de Martigny concerne l'accompagnement scolaire éducatif. Il a constaté un manque de structure au niveau valaisan et souhaiterait développer quelque chose allant dans ce sens, en plus du soutien scolaire existant. Cette structure s'adresserait à des jeunes qui, en plus de leurs

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Pour rappel, mis à part à Sion, tous travaillent seuls.





difficultés scolaires, présentent des difficultés d'ordre éducatif. Actuellement, il travaille sur l'élaboration d'un projet-pilote en collaboration avec des étudiants en travail social de la HES.

Le médiateur social de la région du Chablais souhaiterait plus de vacances pour les travailleurs sociaux hors murs. A l'heure actuelle, il dispose de 4 semaines de vacances par année. Cela lui semble insuffisant, la fatigue mentale s'ajoutant à une charge de travail conséquente. De plus, étant seul, il lui est difficile de prendre ses vacances car personne n'est là pour prendre le relais et à son retour, il constate alors qu'une masse de travail importante s'est accumulée. Il explique aussi le fait que le travailleur social hors murs doit être très disponible, tant physiquement que psychiquement. Les vacances lui permettent alors de se ressourcer. Il est vrai que ce travail présente un risque de fatigue et de burn out important, surtout si le professionnel n'est pas attentif à son confort personnel. Augmenter le temps de vacances diminuerait, selon lui, les risques de rupture du travailleur social. « Il ne faut pas durer deux ans et après faire deux ans de clinique! » 113

#### 4.9.3 Points communs

Nous le savons maintenant, l'animation hors murs et l'éducation de rue / médiation sociale sont complémentaires l'une de l'autre. Toutefois, je constate passablement de similitudes entre ces deux domaines. Voici celles qui me semblent les plus importantes :

- 1. Ces deux professions sont actuellement en plein essor et en voie de professionnalisation. Issues de la grande famille du TSHM, elles véhiculent des valeurs communes. Bien que sollicitant des compétences diversifiées, leur mission fondamentale est sensiblement la même. Il s'agit d'une mission de prévention, au sens large. Il en est de même pour leur terrain d'intervention et leur population-cible.
- 2. Leur action est régie par différents principes qui sont les mêmes pour tous les travailleurs sociaux hors murs, indépendamment de leur orientation. Bien que formulés différemment selon les personnes, ils correspondent aux principes de la Prévention Spécialisée, à savoir la libre adhésion, l'anonymat, la non institutionnalisation des actions et l'absence de mandat nominatif. Je formule d'ailleurs ici l'hypothèse que ces principes sont universels au TSHM, indépendamment de son appellation ou du pays concerné.

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Citation tirée de l'entretien de Monsieur Homberger du 13 juin 2009.





- **3.** Tous les acteurs du TSHM rencontrés accordent la même importance au travail en réseau car c'est la principale source de ressources pour le professionnel.
- **4**. Tous les professionnels que j'ai rencontrés, à l'exception d'un seul, se réfèrent et adhèrent à la Charte Romande des Travailleurs Sociaux Hors Murs.

En conclusion, cela me conforte dans l'idée que la dénomination « Travail Social Hors Murs » convient autant pour les animateurs hors murs que les éducateurs de rue/médiateurs sociaux. Malgré les particularités de chacun, ce sentiment d'appartenance à une même grande famille constitue la base de la professionnalisation du TSHM en Valais Romand.





# V. Analyse de données

A partir de cette photographie, j'ai réalisé un focus sur certaines thématiques, découlant de mes hypothèses et de ma question de départ.

#### 5.1 Diversité

Je constate une grande diversité du Travail Social Hors Murs en Valais Romand.

- 1. Diversité des lieux : Dans chaque ville du Valais Romand, hormis Saint-Maurice, il y a au moins un éducateur de rue / médiateur social et au moins un animateur hors murs. Pourtant, dans chacune de ces villes, le terrain défini pour l'intervention varie en fonction du professionnel car la plupart du temps, c'est lui-même qui définit les lieux stratégiques en fonction de ses observations.
- **2. Diversité historique**: Tantôt émanant d'un projet pilote, tantôt d'une commission communale ou encore d'une initiative du professionnel lui-même, les postes se créent petit à petit. Il n'y a pas de constante dans leur création, mis à part le fait que chaque poste part du constat d'un besoin particulier dans la commune concernée.
- **3. Diversité du profil** : Au bénéfice de formations diverses, chacun s'est construit une identité professionnelle propre. D'autre part, si pour les éducateurs de rue / médiateurs sociaux, les personnes engagées sont, à l'heure actuelle uniquement des hommes, on trouve quelques femmes parmi les animateurs hors murs.
- **4. Diversité des moyens** : En ce qui concerne les moyens financiers, chacun dispose d'un budget très varié. Si certains disposent d'un budget annuel, d'autres doivent justifier chaque dépense et sont remboursés de cas en cas. Pour certains, le mandant prend en charge la totalité des coûts. D'autres font appel à des associations privées pour financer certains de leurs projets.
- **5. Diversité des outils** : Là aussi la palette est très variée. Chaque professionnel choisit ses outils en fonction des ses besoins et intérêts. Cependant, tous mettent en avant l'importance du lien de confiance, qui est le premier outil du professionnel.





## 5.2 Manque de connaissance

Si, dans le chapitre précédent, j'aboutis à la conclusion que l'éducation de rue / médiation sociale et l'animation hors murs sont complémentaires et qu'il existe certaines similitudes, force est de constater qu'au niveau de la pratique, il subsiste un manque de collaboration et de connaissance du travail de l'autre.

Pour expliquer cet état de fait, j'avance plusieurs hypothèses :

- Les formations sont distinctes, ce qui explique le manque de connaissance du travail de l'autre
- Le TSHM en Valais Romand est encore en pleine élaboration. Pour l'instant, les professionnels n'ont donc pas encore cerné le besoin de collaborer plus intensément,
- Les professionnels sont surchargés. Ils n'ont pas assez de temps à disposition pour développer cet axe de travail.

Cependant, si je me réfère à la Prévention Spécialisée, ces deux aspects sont autant importants l'un que l'autre dans le TSHM. Je l'ai dit, ces professions sont complémentaires. Il me semblerait donc judicieux d'accroître la collaboration entre les éducateurs de rue / médiateurs sociaux et les animateurs hors murs. En effet, ces deux professions appartiennent à la grande famille du TSHM et forment un tout dans l'intervention. Dès lors, l'un devient l'outil de l'autre. L'éducateur de rue / médiateur social pourrait ainsi profiter des animations hors murs pour repérer certains jeunes présentant des problématiques. A contrario, l'animateur hors murs peut mettre en place des animations spécifiques avec certaines personnes suivies par l'éducateur de rue / médiateur social. Ainsi, une cohésion pourrait se créer. Cela amènerait, à mon sens, encore plus d'efficacité à l'intervention.





## 5.3 Professionnalisation

Si je reprends la définition de Dubéchot<sup>114</sup>, je peux affirmer ici qu'une expertise commune aux éducateurs de rue / médiateurs sociaux a été faite. Il en va de même pour les animateurs hors murs. Au niveau de l'expertise formelle de Dubéchot, je peux donc affirmer ici que ces différents métiers sont professionnalisés. Cependant, la question se pose d'une expertise commune à l'ensemble des travailleurs sociaux hors murs.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune expertise formelle et commune à l'ensemble de ces professionnels. Si je reprends les trois dimensions exposées par Dubéchot, je constate que les dimensions gestionnaires et sociales sont les mêmes pour tous. En ce qui concerne la dimension technique, la plupart des savoirs sont communs, malgré les spécificités des formations. C'est pourquoi j'avance l'hypothèse que le TSHM en tant que profession à part entière est en voie de professionnalisation.

Si je me réfère au processus de professionnalisation et que je l'applique au TSHM en général, je constate que les étapes de la pratique empirique et de l'institutionnalisation sont déjà réalisées pour le Valais Romand. Cependant, au niveau de la formation et de l'expérience, il reste du chemin à faire. En effet, actuellement, il n'existe pas de formation initiale officielle en TSHM. Si ce domaine est abordé dans la formation en travail social de la HES, il n'est cependant pas vraiment approfondi. Dès lors, les professionnels engagés en hors murs doivent se spécialiser par eux-mêmes. Pour ce faire, il existe plusieurs formations continues permettant d'acquérir des savoirs théoriques utiles à cette pratique. Il faut cependant constater que la majeure partie de la spécialisation se mesure souvent à l'aune de l'expérience.

Mais alors à quel moment peut- on parler de professionnels ? Qu'est-ce qui les définit ? Ces questions se posent car un des éducateurs de rue / médiateurs sociaux que j'ai rencontré ne dispose d'aucune formation en travail social. Il est pourtant considéré, et à juste titre, comme un professionnel à part entière. Bien que ce soit un cas particulier, cela amène plusieurs questions, notamment au niveau de la reconnaissance de la profession.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Pour rappel, consulter le chapitre 3.1 Professionnalisation.





Si le TSHM tend à s'ancrer dans la pratique du travail social, il lui reste cependant encore une certaine reconnaissance à acquérir. En effet, il existe encore certaines personnes (même parmi les professionnels du social) qui peinent à comprendre le sens du TSHM. Le travailleur social hors murs est encore trop souvent amené à justifier le sens de son intervention, tant auprès de la population qu'auprès de ses financeurs ou de ses partenaires. Je m'explique cet état de fait par la nouveauté de cette intervention en Valais Romand et par l'originalité de son fonctionnement. Ainsi, améliorer sa définition et proposer une formation spécifique permettrait, à mon sens, d'augmenter la reconnaissance du TSHM en Valais Romand.

## 5.4 Identité commune ?

Si, comme je l'ai déjà dit, selon moi les éducateurs de rue, les médiateurs sociaux et les animateurs hors murs appartiennent à la grande famille du TSHM, il n'existe cependant pas encore de réelle identité commune. En effet, les animateurs hors murs se distinguent fortement des éducateurs de rues / médiateurs sociaux. De plus, il n'existe pas de cahier des charges commun, ce qui rend complexe une identité commune.

La plupart des travailleurs sociaux hors murs du Valais Romand revendiquent leur appartenance à leur ville. Chacun y développe des actions rendant leur intervention unique. Ainsi, l'éducateur de rue de Martigny ne fait pas le même travail que le médiateur social de Sierre, par exemple, même s'il y a la volonté de se fédérer. De plus, les animateurs hors murs ne traitent pas les mêmes problématiques que les éducateurs de rues / médiateurs sociaux. Leurs champs d'intervention respectifs divergent également.

Comme je l'ai déjà dit précédemment au point 4.9.3, il existe passablement de **similitudes** entre tous les travailleurs sociaux hors murs du Valais Romand. Il est en effet possible de trouver des synergies entre ces professions. Cela me permet de mettre en avant des éléments constituant une identité commune entre les différents acteurs du TSHM.

Le premier aspect commun à mettre en avant a trait à la **population** concernée. Si chacun la définit spécifiquement en fonction du lieu d'intervention ou de son orientation, je constate une constante dans leur définition. En effet, tous tendent à approcher des personnes en voies de marginalisation sur leur lieu de vie ou de loisirs.





Les autres aspects communs ont déjà été cités précédemment. Pour rappel, il s'agit de la forte identification à la charte romande du travail social hors murs, des principes d'intervention, qui sont les mêmes pour tous et qui sont ceux de la Prévention Spécialisée et de l'importance du travail en réseau.

## 5.5 Perspectives d'avenir

Au terme de ce travail, je suis en mesure de proposer de perspectives d'avenir, permettant de développer au mieux le TSHM en Valais Romand.

- 1. Concernant les éducateurs de rue / médiateurs sociaux : Il serait à mon sens judicieux d'uniformiser le nom sur le plan cantonal. En effet, cette profession étant déjà méconnue du grand public, d'avoir deux appellations différentes ne fait que renforcer la confusion. Quant à savoir s'il faut l'intituler éducation de rue ou médiation sociale, la question reste ouverte.
- 2. Concernant les animateurs hors murs : Il serait intéressant de mettre en place des rencontres entre eux durant l'année. Cela leur donnerait l'occasion de se connaître et d'échanger sur leur pratique. Chacun ayant sa manière de définir son travail et ses spécificités, une mise en commun permettrait l'émergence de nouvelles idées.
- 3. Mieux définir formellement l'éducation de rue / médiation sociale et l'animation hors murs en Valais Romand : Cela éviterait certaines confusions, tant au niveau de la population qu'au niveau des professionnels eux-mêmes. Cela permettrait également d'apporter une plus grande légitimité à l'intervention.
- **4. Rédiger des rapports d'activités circonstanciés et élaborer des statistiques** : A l'heure actuelle, peu de travailleurs sociaux hors murs ont le devoir de rédiger des rapports étoffés et de fournir des statistiques. Bien que ces tâches prennent du temps, elle sont, à mon sens, nécessaires pour justifier son action professionnelle et ainsi rassurer les financeurs et les politiques.
- 5. Développer l'accès à la formation continue : Exerçant un métier en pleine construction, il est important pour chaque professionnel de chercher des ressources et des appuis théoriques. La formation continue constitue dès lors le lieu privilégié pour l'acquisition de nouveaux savoirs. Il serait également bon d'envisager des formations





post-grade pour chacun, comme l'approche systémique ou la médiation, par exemple. Idéalement, il faudrait que les employeurs mettent à disposition un certain nombre de jours pour effectuer ces formations. Il serait envisageable qu'un budget « formation » soit débloqué. A l'heure actuelle, chacun est soumis à un régime différent.

- 6. Accroître la collaboration animation hors murs / éducation de rue / médiation sociale : Ces deux secteurs du TSHM étant complémentaires, une collaboration accrue permettrait non seulement d'élargir le champ d'intervention de chacun mais d'utiliser au mieux les compétences des uns et des autres. Le TSHM étant un domaine pluridisciplinaire, chaque secteur a son importance. Des rencontres entre professionnels du Valais Romand pourraient facilement être mises sur pied. Cela amènerait une meilleure connaissance de chacun sur l'intervention de l'autre et favoriserait, à mon sens, l'émergence de projets interdisciplinaires.
- 7. Créer un service de Travail Social Hors Murs: Toujours dans l'idée qu'animation hors murs et éducation de rue / médiation sociale sont complémentaires, pourquoi ne pas créer un service de TSHM, comprenant tant des éducateurs de rues / médiateurs sociaux que des animateurs hors murs? Evidemment, il faudrait, dans un premier temps, que chaque ville dispose d'au moins un animateur hors murs et un éducateur de rue / médiateur social et qu'ils collaborent activement. A l'heure actuelle, chaque ville possède les deux. Mais à Monthey, l'animatrice hors murs et le médiateur social ne sont par rattachés au même service, car issus d'employeurs distincts. D'autre part, la commune de Fully ne dispose pas d'éducateurs de rues / médiateurs sociaux alors qu'elle a des animateurs hors murs.
- 8. Un Travail Social Hors Murs de vallée ? : Les lieux d'interventions du TSHM sont basés essentiellement dans les villes (à l'exception de Fully). Pourquoi ne pas envisager d'instaurer le TSHM également dans les villages, les vallées ? Bien que les problématiques soient peut être de moindre importance qu'en ville (ou plus cachées ?), intervenir également dans les villages permettrait d'empoigner certaines problématiques plus tôt, avant qu'elles ne s'amplifient.
- **9. Un service cantonal ?** : Finalement, je me questionne sur la pertinence de posséder des services communaux. Peut-être serait-il intéressant d'explorer la possibilité d'instaurer un service de TSHM sur le plan cantonal ? Une des formules envisageables serait celle de l'association. Une association gèrerait l'ensemble des travailleurs sociaux hors murs du Valais Romand. Cela permettrait non seulement de disposer de services





de TSHM fixes à certains endroits mais également d'offrir des offres ponctuelles, selon les besoins. Ainsi, les communes n'ayant pas les ressources financières nécessaires à la création d'un poste de travailleur social hors murs pourraient mandater un travailleur social hors murs pour une durée déterminée en vue de régler une problématique particulière. Cette formule permettrait ainsi d'effectuer des temps de présence sociale dans certains villages et de poser des diagnostics déterminant les besoins.

## 5.6 Liens avec la Prévention Spécialisée

Comme nous avons pu le constater, les principes régissant l'action des travailleurs sociaux hors murs du Valais Romand sont les mêmes que ceux régissant la Prévention Spécialisée.

Tous les axes de la Prévention Spécialisée<sup>115</sup> sont également présents dans l'intervention en TSHM en Valais Romand. Cependant, une différence notoire est à relever: En France, les trois axes de travail sont endossés par une seule et même personne, l'éducateur. En Valais Romand, ces axes de travail sont endossés soit par des éducateurs de rues / médiateurs sociaux (pour la présence sociale et l'accompagnement éducatif individualisé) soit par les animateurs hors murs (pour le développement social local plutôt).

Les champs d'intervention sont sensiblement les mêmes en France qu'en Valais Romand, même si leur importance varie. Il est vrai qu'en France, la problématique du logement est prépondérante alors qu'en Valais Romand ce serait plutôt celle de la consommation<sup>116</sup> qui nous occupe. Ces divergences sont essentiellement dues à des facteurs économiques, géographiques ou encore culturels plutôt qu'à une différence dans le mode d'intervention.

Je tire donc la conclusion suivante : Prévention Spécialisée et TSHM en Valais Romand ne sont pas si étrangers l'un de l'autre car sur le fond, le travail est le même. Seule la forme diffère.

<sup>115</sup> Pour rappel, les trois axes de la Prévention Spécialisée sont la présence sociale, l'accompagnement éducatif individualisé et le développement social local.

\_

<sup>116</sup> Il s'agit ici de consommation d'alcool ou de stupéfiants essentiellement.





## 5.7 Retour sur les hypothèses

## 5.7.1 Hypothèse 1

Les différents métiers du Travail Social Hors Murs sont mal définis en Valais Romand.

L'élaboration du paysage du TSHM en Valais Romand ainsi que l'analyse des entretiens des professionnels me confortent dans l'idée qu'en Valais romand, la distinction entre animateurs hors murs et éducateurs de rue / médiateurs sociaux est très marquée et le métier des uns n'est pas forcément bien connu des autres.

Comme il existe de grandes divergences entre les différentes villes du Valais Romand, cela accentue la méconnaissance du TSHM, notamment de la part des politiciens. Bien souvent, en effet, les attentes qu'ils formulent à l'égard des travailleurs sociaux hors murs ne correspondent pas à la réalité de l'intervention. Dès lors, répondre à ces attentes n'est pas toujours évident.

## 5.7.2 Hypothèse 2

Il existe une identité commune entre les différents métiers du Travail Social Hors Murs.

A l'issue de ce travail de recherche, force est de constater que cette hypothèse ne se vérifie pas entièrement. Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, les différents acteurs du TSHM revendiquent fortement leurs spécificités. Ainsi les animateurs hors murs se distinguent des éducateurs de rue/médiateurs sociaux.

J'ai pu cependant relever certaines similitudes et le fait qu'ils se considèrent tous comme travailleurs sociaux hors murs constitue la base d'une identité commune. Gageons que dans un avenir plus ou moins proche une définition commune émergera et que tous tendront à trouver des synergies et auront à cœur de collaborer activement.





## **VI Apports personnels**

Cette recherche, bien que difficile parfois, m'a apporté de nombreux points positifs et j'en retire un bénéfice certain. Me positionner en tant que chercheuse fut pour moi une expérience nouvelle qui s'est révélée passionnante.

Même si j'ai connu des périodes creuses, même si ce type d'exercice m'était jusqu'alors étranger, j'espère, par la rédaction de ce mémoire, avoir quelque peu étoffé les connaissances que l'on a de la profession à laquelle je me destine. Ma contribution est certes modeste mais peut-être se révèlera-t-elle utile à quelques lecteurs ?

Les perspectives d'avenir que j'ai proposé sont autant de pistes pour d'autres chercheurs. Je caresse même l'espoir qu'elles convaincront (pourquoi pas ?) les élus valaisans qui pourraient lire ce travail !

Ayant eu la chance d'être engagée comme éducatrice de rue sur la commune de Sion, je démarre avec de nombreuses idées et projets que j'ai hâte de mettre en pratique. Cela est particulièrement stimulant. De plus, j'ai ainsi eu l'occasion d'étoffer mon réseau professionnel, ce qui est fort intéressant pour mes débuts dans cette profession.

J'ai également dû apprendre à jongler avec les limites de ma recherche. Je me suis vite rendue compte que mon projet initial était bien trop ambitieux par rapport à la situation actuelle. C'est pourquoi j'ai du réajuster ma question de départ, mes objectifs et mes hypothèses. Il fallait que je commence par dresser un état des lieux, vu que cela n'existait pas formellement, pour ensuite pouvoir me plonger dans l'analyse de données.

De plus, les facteurs temps et moyens m'auront contrainte à restreindre l'approfondissement de certains points de ma recherche. Il serait notamment intéressant de vérifier la faisabilité des perspectives d'avenir mises en évidence dans ce travail.

Je compte bien approfondir certains de ces aspects dans ma pratique professionnelle. Il serait néanmoins judicieux que d'autres s'y attèle, par le biais de recherche par exemple, afin de démontrer l'intérêt du professionnel pour ce domaine et d'ainsi contribuer à sa professionnalisation.





## VII. Bibliographie

## 7.1 Méthodologie

VAN CAMPENHOUDT, L., QUIVY, R., *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod, 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée, 2006, 265 p.

## 7.2 Prévention Spécialisée

PEYRE, V., TETARD, F., *Des éducateurs dans la rue. Histoire de la Prévention Spécialisée* Paris : La découverte, 2006, 260 p.

LE REST P., *Le métier d'éducateur de Prévention Spécialisée*, Paris : La découverte, 2007, 230 p.

BORDET J., CATTANI M., IGNACIO M., CHAMPAGNE B., Etude sur les pratiques éducatives et les politiques territoriales : quelles marques construire ? Enquêtes sur sites. Note de synthèse. France : Conseil technique des clubs et équipes de Prévention Spécialisée, novembre 2004, 31p.

La Prévention Spécialisée : enjeux et stratégies d'action France : Rapport du groupe de travail interinstitutionnel sur la Prévention Spécialisée, janvier 2004, 140p.

MONNIER B., BRETON M., KELLER B., THIBAULT C., *Prévention Spécialisée : pratiques éducatives et politiques de sécurité.* France : étude adoptée par le Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, janvier 2004, 101p.

La Prévention Spécialisée, une démarche engagée France : brochure éditée par le Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée, 1995, 36p.

BENISTI, J-A, interview par Afrik.com, le 9 mars 2005, disponible sous : http://222.afrik.com/article8205.html (consulté le 08 août 2008)





## 7.3 Education de Rue

Site internet du Réseau d'Etudes Appliquées des pratiques de Santé, de Réadaptation/ (ré) insertion <a href="http://www.resar.ch/index.php?mid=rech\_achev#">http://www.resar.ch/index.php?mid=rech\_achev#</a> (consulté le 29 juillet 2008)

LORENZ S., Education de rue(s) sur le territoire de la commune de Sion, état des lieux sur l'axe jeunes 15-25 ans Sion : étude commandée par la municipalité de Sion, 2003, 104 pages

SCHIMEK, I., *Travail de rue, changer de modèle* in *Actes des colloques organisés par la fondation Sarah Oberson 1999-2002* Sion : 2003. Disponible sous : <a href="http://www.childsrights.org/html/documents/wr/2003-sep-so.pdf">http://www.childsrights.org/html/documents/wr/2003-sep-so.pdf</a> (consulté le 08 août 2008)

Référentiel de compétences de l'éducation spécialisée. Disponible sous : <a href="http://www.anim.ch/?page=144">http://www.anim.ch/?page=144</a> (consulté le 28 mai 2009)

Site internet du centre de loisirs et culture RLC, Sion : <a href="www.rlcsion.ch">www.rlcsion.ch</a> (consulté le 14 mai 2009)

## 7.4 Travail Social Hors Murs

Charte du Travail Social Hors Murs, charte rédigée par le groupe Hors Murs, septembre 2002 disponible sous

http://www.ylb.ch/fileadmin/yverdon/Documents/espace\_jeunes/charte\_travail\_social.pdf (consulté le 19 novembre 2009)

## 7.5 Professionnalisation

DUBECHOT P., La sociologie au service du travail social, Paris : La découverte, 2005, 198 pages.

BRICHAUX J., L'éducateur spécialisé en question(s) : la professionnalisation de l'activité socio-éducative, France : Eres, 2004, 142 pages

DE ZOTTI P., DUMONT J-F., MARTY P., « Regards croisés sur la professionnalisation : enjeux et perspectives » in : *Travail social et formation : voies pour la professionnalisation*,





Paris : PUM, 2007, 111 pages coll. *Les Dossiers des Sciences de l'Education,* revue internationale des Sciences de l'Education, no 17/2007

RAMBAUD M-H, DRIAY F., « La professionnalisation, une affaire de repères à partager » in : Services : vers de nouvelles logiques de professionnalisation, France : supplément « paroles de praticiens » à la revue « Education permanente », 2000, 208 pages.

HEBRARD P., Formation et professionnalisation des travailleurs sociaux, formateurs et cadres de santé, France : éd. L'Harmattan, collection « le travail du social », 2004, 222 pages.

## 7.6 Illustrations

Image de la page de titre : <a href="http://www.exorbite.com/image/recent?page=1">http://www.exorbite.com/image/recent?page=1</a> (consulté le 30 août 2009)

Carte du Valais utilisée pour l'image 1, page 36 : <a href="http://www.vs.ch/Press/DS\_3/ACC-2005-10-19-8302/fr/rg.maps.valais\_chapter.gif">http://www.vs.ch/Press/DS\_3/ACC-2005-10-19-8302/fr/rg.maps.valais\_chapter.gif</a> (consulté le 29 août 2009)





# VIII. Annexes

## 8.1 Guide d'entretiens

THEMES	MOTS CLES / DIMENSIONS	QUESTIONS / INDICATEURS
Introduction		Age ? Formation ? Expérience ? Parcours professionnel ?
Education de Rue Animation Hors Murs	Historique	Depuis quand ? Comment ? Pourquoi ?
	Mandat	Mandant ? Relations ? Cahier des charges ? Mission ?
	Modes d'action	Principes ? Axes ? Champs d'intervention ?
	Population	Laquelle ? Importance ? Problématiques ? Relation ?
	Moyens	Outils ? Locaux ? Humains ? Financiers ?
	Partenariat	Qui ? Comment ? Pourquoi ? Relations ?
	Contexte Valaisan	Quel terrain ? Relation avec politique ? Problématiques ? Regard de la société ?
	Besoins	Manques ? Améliorations ? Nouveautés ?
Prévention Spécialisée		Connaissance ? Comment ? Intérêt ? Lien ?





## 8.2 Charte Romande du Travail Social Hors Murs<sup>117</sup>

«Pour qu'un projet d'action sociale et politique ait un certain poids de réalité, il faut qu'il s'insère étroitement en un lieu particulier d'un projet global de société.»

Claude Brodeur

«Damit ein soziales und politisches Projekt eine gewisse Wirkung hat, muss es sich direkt als spezifischen Teil eines gesamtgesellschaftlichen Projektes einbringen.»

Claude Brodeur

#### Impressum

Auteurs / Autorinnen: Groupe Hors-murs du GREAT FAGASS, Fachgruppe Aufsuchende Sozialarbeit / Streetwork des Fachverbandes Sucht

Graphisme / Grafik und Gestaltung: Ruedi Hotz, FASD | BRR | URD, Fribourg Marion Schürch, Biel (Photo)

Impression / Druck: Widerdruck, Bern

Tirage / Auflage: 1200 Expl.

1ere Edition, juin 2005 / 1. Auflage, Juni 2005

CHARTE DU
TRAVAIL SOCIAL
«HORS MURS»

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Disponible sous <a href="http://www.ylb.ch/fileadmin/yverdon/Documents/espace">http://www.ylb.ch/fileadmin/yverdon/Documents/espace</a> jeunes/charte travail social.pdf (consulté le 19 novembre 2009)





La charte du travail social »hors murs» a été rédigée par le groupe Hors-murs et adoptée le 25 septembre 2002. Le groupe Hors-murs réunit une trentaine de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux issus de différentes institutions en Suisse romande.

Afin de pouvoir utiliser la charte comme document de base au niveau national, elle a été traduite en allemand et présentée et discutée en automne 2003 lors d'une séance commune du groupe Hors-murs et du groupe de travail «Aufsuchende Sozialarbeit/Streetwork» (FAGASS) du Fachverband Sucht.

Le FAGASS a ensuite travaillé sur le document et rédigé une version allemande en lui apportant les compléments qui lui semblait essentiels.

Lors d'une deuxième rencontre des groupes de travail romands et suissealémaniques du 25 novembre 2004, la charte a été acceptée par les deux instances.

Die Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit wurde durch die Fachgruppe «Hors-murs» erarbeitet und von dieser am 25. September 2002 verabschiedet. Die Fachgruppe «Hors-murs» vereinigt rund 30 Sozialarbeiterinnen und Sozialarbeiter aus verschiedenen Institutionen in der Romandie.

In der Absicht, die Charta als gesamtschweizerisches Grundlagenpapier zu verwenden, wurde sie auf Deutsch übersetzt und im Herbst 2003 anlässlich einer gemeinsamen Sitzung der Fachgruppe «Hors-murs» und der Fachgruppe Aufsuchende Sozialarbeit / Streetwork (FAGASS) des Fachverbandes Sucht vorgestellt und diskutiert.

Die FAGASS befasste sich in der Folge mehrfach mit der Charta, redigierte die deutschsprachige Version und fügte ein paar ihr wesentlich scheinende Ergänzungen an.

Am zweiten Treffen der beiden Fachgruppen vom 25. November 2004 wurde die Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit genehmigt und verabschiedet. CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

#### Contenu

1.	Éthique du travail social «hors murs»
2.	Définition du travailleur social «hors murs»
3.	Champ d'action et horaires du travailleur social «hors murs»
4.	Déontologie du travailleur «hors murs»
5.	Les populations-cible
6.	Les buts du travail social «hors murs»
7.	Les effets du travail «hors murs»
8.	Les approches spécifiques du travail «hors murs»  a) L'approche communautaire b) L'approche collective c) L'approche individuelle d) L'approche institutionnelle

#### Inhalt

1.	Ethik der Aufsuchenden Sozialarbeit	7
2.	Definition der Aufsuchenden Sozialarbeit	7
3.	Einsatzorte und Arbeitszeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit	9
4.	Berufsethik des/der Aufsuchenden SozialbeiterIn	9
5.	Zielgruppen	11
6.	Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit	11
7.	Wirkungen der Aufsuchenden Sozialarbeit	13
8.	Spezifische Ansätze der Aufsuchenden Sozialarbeit	15
	a) Der gemeinschaftliche, gemeinwesenorientierte Ansatz	15
	b) Der gruppenorientierte Ansatz	15
	c) Der individuelle Ansatz	17
	d) Der institutionelle Ansatz	17

5

CHARTE DU TRAVAIL SOCIAL «HORS MURS»

## 1. Éthique du travail social «hors murs»

Le travail social «hors murs» s'inscrit dans le respect de la charte des droits de l'homme.

Le travail social «hors murs» propose une approche «extra-muros» de groupescible en situation de crise, en décrochage, et/ou en difficulté dans leur lieu de vie. Cette approche sociale veut avoir un regard global et pluriel sur les réalités complexes des différents publics-cible et leur environnement.

Le travail social "hors murs" reconnaît que les lieux de vie et leurs formes d'expression font partie intégrante de l'espace public.

Le travail social «hors murs» se conçoit en dehors de tout cadre répressif, sécuritaire, normatif de contrôle social défini comme l'ensemble des sanctions positives ou négatives auxquelles la société recourt pour assurer la conformité des comportements aux modèles établis.

L'essence même du travail social «hors murs» s'inscrit dans une démarche éthique basée sur:

- · des situations réellement vécues par les personnes concernées,
- le respect de l'autre en tant que sujet,
- une action émancipatrice incluant la participation active des personnes concernées,
- le soucis de ne porter aucun jugement moral sur les situations rencontrées.

## 2. Définition du travailleur social « hors murs »

Nous appelons travailleur-euse social-e « hors murs » (T.S.H.M.) toute personne dont le champ d'action se situe dans l'espace public et/ou dans les lieux de vie des populations concernées et qui adhère aux principes émis dans la présente charte.

1 Par commodité, nous utiliserons l'abréviation T.S.H.M. dans le texte pour parler du-de la travailleur-euse social-e hors murs.

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

### 1. Ethik der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Aufsuchende Sozialarbeit orientiert sich an der Allgemeinen Erklärung der Menschenrechte.

Die Aufsuchende Sozialarbeit postuliert einen unmittelbaren Zugang zu Zielgruppen und ihren Lebenswelten, deren Situation durch Krisen und/oder Schwierigkeiten und/oder gesellschaftliche Brüche geprägt ist. Dieser soziale Ansatz will eine umfassende und ganzheitliche Sicht auf die komplexen Realitäten der verschiedenen Zielgruppen und Lebenswelten haben.

Die Aufsuchende Sozialarbeit anerkennt, dass die Lebenswelten und ihre Ausdrucksformen Teil des öffentlichen Raumes sind.

Die Aufsuchende Sozialarbeit versteht und positioniert sich ausserhalb der normativ-repressiven Kräfte.

Der Aufsuchenden Sozialarbeit zu Grunde liegt eine Ethik, die sich orientiert:

- an den real erlebten Situationen der Betroffenen,
- an der Achtung vor dem Gegenüber als handelndes Individuum,
- an einem emanzipatorischen Ansatz, der die aktive Beteiligung der Betroffenen einschliesst,
- am Bemühen, die Situationen im Arbeitsfeld möglichst nicht moralisch zu bewerten.

## 2. Definition der Aufsuchenden Sozialarbeit

Unter Aufsuchender Sozialarbeit verstehen wir die Tätigkeit aller Personen, deren hauptsächliche Aktionsfelder der öffentliche Raum und/oder die Lebenswelt der jeweiligen Zielgruppe sind, die qualifiziert arbeiten und die den Grundsätzen dieser Charta zustimmen können.

7





#### 3. Champ d'action et horaires du travailleur social «hors murs»

Le champ d'action du travail «hors murs» peut être défini soit de manière géographique (quartier, commune, ville, zone rurale, etc.), soit en fonction des personnes concernées que le-la T.S.H.M. vise à rencontrer.

Le-la T.S.H.M. assure une présence régulière dans son champ d'action et adapte ses horaires de travail en fonction des heures où les personnes concernées sont présentes. Il-elle veille à être facilement et simplement accessible.

## 4. Déontologie du travailleur « hors murs »

Le-la T.S.H.M. agit dans le respect des singularités et du droit à l'autodétermination des personnes concernées.

Le-la T.S.H.M. rencontre les personnes concernées en les abordant et/ou en se laissant aborder par celles-ci. Si la rencontre se fait sur l'initiative du-de la T.S.H.M., ce sera sans s'imposer en laissant le choix à ces personnes d'accepter ou non sa présence.

Dans sa relation avec les personnes concernées, le-la T.S.H.M. définit/précise clairement son rôle, son statut, les possibilités et les limites de son action ainsi que le cadre institutionnel dans lequel il s'inscrit. De même, il-elle définit la déontologie de la relation qui s'engage: devoir de discrétion, libre adhésion, objet de la relation, limites de celle-ci.

Le-la T.S.H.M. crée un environnement propice permettant le contact, l'écoute, le dialogue, l'expression des besoins et l'action. Il prend en considération toute demande émise par les personnes concernées.

Le-la T.S.H.M. s'engage à faire remonter aux autorités concernées les problematiques, revendications, besoins émergents des populations concernées.

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

#### 3. Einsatzorte und Arbeitszeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit

Das Tätigkeitsfeld der Aufsuchenden Sozialarbeit kann sowohl geographisch bestimmt werden (Quartier, Gemeinde, Stadt, ländliches Gebiet etc.) wie auch in Bezug auf die anvisierten Zielgruppen

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn garantiert eine regelmässige Präsenz im Tätigkeitsfeld und orientiert sich bezüglich seiner/ihrer Arbeitszeiten an den Gewohnheiten der Zielgruppen. Er/sie sorgt dafür, niederschwellig, leicht und einfach erreichbar zu sein.

#### 4. Berufsethik des/der Aufsuchenden SozialarbeiterIn

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn achtet die Besonderheiten und das Selbstbestimmungsrecht der betroffenen Personen

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn begegnet den Zielgruppen, indem er/sie aktiv Kontakt aufnimmt oder passiv Kontakt anbietet. Geht die Initiative vom/ von der Aufsuchenden SozialarbeiterIn aus, tut er/sie das, ohne sich aufzudrängen. Er/sie überlässt den Betroffenen die Wahl, das Angebot anzunehmen

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn legt seine/ihre Rolle und Funktion offen und zeigt sowohl seine/ihre Möglichkeiten und Grenzen des Handelns auf wie auch den vorgegebenen institutionellen Rahmen. Ebenso schafft er/sie Klarheit bezüglich der beruflichen Beziehung: Schweigepflicht, Freiwilligkeit, Inhalte und Grenzen der Beziehung.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn schafft ein Umfeld, das die Kontaktaufnahme, die Zuwendung, den Dialog sowie das Artikulieren von Bedürfnissen und Aktivitäten ermöglicht oder begünstigt. Er/sie zieht alle Anliegen der Betroffenen in Betracht.

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn setzt sich bei den zuständigen Behörden ein für die Anliegen und Interessen seiner/ihrer Klientel.

CHARTE DU TRAVAIL SOCIAL «HORS MURS»

## 5. Les populations-cible

Le-la T.S.H.M. oriente son action envers toutes personnes concernées<sup>2</sup> par des situations d'exclusion (sans limitation d'âge, d'origine ethnique, de probléma-tique, etc.) et qui se trouvent occasionnellement ou régulièrement dans son

Certain-e-s T.S.H.M., en fonction de leur mandat institutionnel, revendiquent une spécificité face à un groupe particulier de personnes (par rapport à tel groupe d'âge, de genre ou de problématique) sans pour cela exclure les autres personnes présentes sur ses lieux d'action.

## 6. Les buts du travail social « hors murs »

Les buts du travail social «hors murs» sont:

- de promouvoir, de maintenir et de renforcer le lien social entre les individus,
  de contribuer au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation des individus au niveau personnel dans leur environnement familier de sociahilité.
- de prévenir les situations pouvant porter préjudice à l'intégrité physique et/ou psychique des individus,
- de contribuer à la limitation et la réduction des dommages psychiques, physiques et sociaux, de permettre aux individus d'éviter ou d'échapper à toute forme d'exclusion
- et de favoriser leur accès à la société avec une attitude responsable et critique,
- de favoriser des processus permettant une prise en charge autono d'acteurs individuels ou collectifs capables d'influer sur leur propre situation (sanitaire et sociale), leur avenir et leur environnement de manière
- de permettre aux individus l'accès aux ressources, services, structures et possibilités existantes dont ils auraient besoin,
- de favoriser des liens de solidarité et un sentiment d'appartenance.
- 2 Par toutes personnes concernées, il faut entendre ici non seulement les personnes exclues, mais également les personnes excluantes

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

### 5. Zielgruppen

Der/die Aufsuchende SozialarbeiterIn richtet seine/ihre Aktivitäten auf Personen aus, die - unabhängig von Alter, ethnischer Zugehörigkeit, Problemsituation usw. - von Ausgrenzung bedroht oder betroffen' sind und sich gelegentlich oder regelmässig in den entsprechenden Arbeitsfeldern aufhalten

Einige Aufsuchende SozialarbeiterInnen haben durch ihr institutionelles Mandat ihre Aktivitäten auf bestimmte Zielgruppen auszurichten (Alter, Geschlecht oder Problemfelder), ohne dass dies andere vor Ort Beteiligte ausschliesst.

### 6. Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Ziele der Aufsuchenden Sozialarbeit sind:

- die soziale Vernetzung zu f\u00f6rdern, zu erhalten und zu verst\u00e4rken,
- zur Entwicklung, Entfaltung und Emanzipation der Individuen auf persönlicher Ebene in ihrem gewohnten und gesellschaftlichen Umfeld beizutragen,
- Situationen vorzubeugen, welche die Betroffenen in ihrer physischen und/ oder psychischen Unversehrtheit beeinträchtigen können,
- beizutragen zu einer Begrenzung und Verminderung von psychischen, physischen und sozialen Beeinträchtigungen, Einzelnen zu ermöglichen, gesellschaftlichem Ausschluss jeder Art zu ent-
- kommen oder diesen zu vermeiden und einen verantwortungsvollen und kritischen Zugang zur Gesellschaft zu finden, Prozesse zu unterstützen, welche die individuellen und kollektiven Akteurin
- nen befähigen, bezüglich der eigenen Situation (gesundheitlich und sozial), der Zukunft und der Lebenswelt selbstständig zu handeln,
- den Einzelnen Zugang zu benötigten Ressourcen, Dienstleistungen, Strukturen und Angeboten zu ermöglichen
- solidarische Beziehungen und das Gefühl der Zugehörigkeit zu fördern.

Unter sämtlichen Betroffenen werden hier nicht nur die Ausgegrenzten verstanden, sondern ebenfalls die Ausgrenzenden.





### 7. Les effets du travail «hors murs»

Les actions mises en place par le travail «hors murs» en fonction de ses buts peuvent engendrer un certain nombre d'effets. Toutefois, ces effets doivent être dissociés des buts que le-la T.S.H.M. s'est fixés.

Parmi d'autres, ces effets peuvent concerner

- la création d'espaces de libre expression, d'échanges interculturels, intergénérationnels, etc.,
- le rétablissement et/ou le renforcement de la communication entre l'individu et son environnement social, familial, etc.,
- la lutte contre l'effet ghetto, l'injustice, la xénophobie, etc.
- · l'encouragement à différentes formes d'organisation collective,
- le développement de l'esprit d'entraide, de fraternité et le sens de la communication,
- la diminution de la délinquance, des fugues, du décrochage scolaire et professionnel, du taux de suicide, etc.,
- · la promotion de la cohabitation et de l'intégration.

Ce n'est que lorsque les buts décrits précédemment sont atteints ou visés qu'il devient possible d'en observer certains effets. Mais la base de l'action n'en reste pas moins la poursuite des buts que le T.S.H.M. s'est assignés (cf. point 6).

Le groupe «hors murs» ne reconnaît pas le-la T.S.H.M. qui ne se donnerait comme objectifs que des effets (par exemple le-la T.S.H.M. qui se donnerait comme objectif principal la diminution de la délinquance).

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

### 7. Wirkungen der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Tätigkeiten der Aufsuchenden Sozialarbeit können in Bezug auf ihre Ziele verschiedene Wirkungen haben. Diese Wirkungen sollten losgelöst von eigenen Zielsetzungen betrachtet werden.

Wirkungen können unter anderem sein:

- das Entstehen von Raum für freien Ausdruck und interkulturellen, generationsübergreifenden etc. Austausch,
- die Wiederherstellung und/oder Verstärkung der Kommunikation zwischen dem/der Einzelnen und seinem/ihrem Umfeld,
- die Verhinderung von Ghettoisierung, Ungerechtigkeit, Fremdenfeindlichkeit etc.
- die F\u00f6rderung verschiedener Formen kollektiver Organisation,
- die Entwicklung einer solidarischen Haltung und des Sinnes für Kommunikation.
- die Verringerung der Delinquenz, des Ausreissens, des Schul- oder Berufsabbruchs, der Suizidalität etc.,
- die F\u00f6rderung des Zusammenlebens und der Integration

Nur wenn die weiter oben beschriebenen Ziele erreicht sind bzw. angestrebt werden, können bestimmte Wirkungen festgestellt werden. Die Basis des Handelns bleiben aber unvermindert die von der Aufsuchenden Sozialarbeit ges

Aufsuchende Sozialarbeit, die ausschliesslich bestimmte Wirkungen erreichen will (wie z.B. die Verminderung der Delinquenz) und/oder Aufträge erfüllt, die nicht in die unter Abschnitt 6 formulierten Ziele eingebettet sind, wird von den Unterzeichnenden dieser Charta nicht als solche anerkannt.

12

13





### 8. Les approches spécifiques du travail « hors murs »

L'action du-de la travailleur-euse «hors murs» se conçoit à travers quatre approches spécifiques. Ces quatre approches s'entrecroisent continuellement dans le travail «hors murs». Elles visent surtout à favoriser la ré-appropriation de capacités d'action autonomes.

#### a) L'approche communautaire

Les activités du-de la T.S.H.M. ne peuvent être dissociées des contextes dans lesquels elles ont lieu. Il s'agit donc de prendre en compte l'ensemble des acteurs-trices potentiel-le-s présents pouvant interagir. Le-la T.S.H.M. peut ainsi participer aux différentes dynamiques créées par et avec la communauté locale tout en gardant sa spécificité d'acteur-trice à part entière.

Le-la T.S.H.M. sera particulièrement attentif-ve à favoriser le maintien et/ou l'émergence de réseaux sociaux de solidarité.

De par ses activités, le-la T.S.H.M. s'intègre dans l'environnement dans lequel il-elle travaille. Il-elle peut ainsi être reconnu-e par l'ensemble des acteur-trices en tant que personne crédible et référente, susceptible d'apporter à la communauté des outils utiles à son fonctionnement.

#### b) L'approche collective

Le-la T.S.H.M. est en contact direct avec des groupes de personnes (bandes de jeunes, groupes d'usagers-ères, groupes d'habitant-e-s, etc.).

Son action vise à soutenir et accompagner des projets autonomes et/ou auto gérés par ces groupes dans une dynamique éducative et émancipatrice.

CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

#### 8. Spezifische Ansätze der Aufsuchenden Sozialarbeit

Die Tätigkeit der Aufsuchenden SozialarbeiterInnen umfasst vier spezifische Ansätze, die in der Praxis allerdings immer miteinander verflochten sind. Alle vier sollen vor allem die Wiedererlangung (oder Wiederaneignung) der Handlungsfähigkeit begünstigen.

#### a) Der gemeinschaftliche, gemeinwesenorientierte Ansatz

Die Aktivitäten der Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können sich nicht aus den Zusammenhängen lösen, in denen sie stattfinden. Zu berücksichtigen ist, dass alle anwesenden, potentiellen AkteurInnen interagieren können. Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können sich also an den verschiedenen Prozessen beteiligen, die von und mit der lokalen Gemeinschaft geschaffen werden, und dabei ihre spezifische Tätigkeit voll und ganz beibehalten.

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen unterstützen insbesondere die Erhaltung und/oder Schaffung solidarischer sozialer Netze.

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen integrieren sich in das Umfeld durch ihre Aktivitäten, die sie dort entwickeln. Sie erreichen so seitens der Gesamtheit der AkteurInnen Anerkennung als glaubwürdige Bezugspersonen, die einen nutzbringenden Beitrag zum Funktionieren der Gemeinschaft leisten können.

#### b) Der gruppenorientierte Ansatz

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen stehen in direktem Kontakt mit Gruppen (Jugend-Cliquen, BenutzerInnen-Gruppen, BewohnerInnen etc.).

Ihre Aktivitäten richten sich auf die Unterstützung und Begleitung autonomei und/oder selbstbestimmter Projekte solcher Gruppen.

14

15

CHARTE DU TRAVAIL SOCIAL «HORS MURS»

### c) L'approche individuelle

Elle se veut avant tout être un accueil et une écoute. Cette approche implique un rôle de conseil, d'orientation, d'accompagnement et de médiation qui vise à (re)mettre en lien la personne avec les réseaux susceptibles de répondre à la problématique en jeu.

Le-la T.S.H.M. peut également proposer un accompagnement léger de la personne. Cet accompagnement individuel doit être envisagé comme une démarche participative à caractère pédagogique qui vise à favoriser l'émancipation et l'autonomie de la personne.

## d) L'approche institutionnelle

Du fait de sa proximité avec les réalités quotidiennes, le-la T.S.H.M. peut être amené à endosser dans l'espace public un rôle de médiation et de sensibilisation auprès d'acteurs-trices politiques, économiques, culturels et sociaux. Il s'agit dès lors de favoriser la communication entre ces différents acteurs.

### CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

### c) Der individuelle Ansatz

Hier geht es vor allem darum, sich einzulassen und zuzuhören. Dieser Ansatz umfasst die Rolle der Beratung, der Orientierungshilfe, der Begleitung und Vermittlung - mit dem Ziel, (wieder) eine Verbindung herzustellen zwischen der betroffenen Person und den für die angesprochene Problemsituation geginneten Netzen.

Die Aufsuchenden SozialarbeiterInnen können auch eine lockere Begleitung anbieten. Diese individuelle Begleitung soll partizipativ ausgerichtet sein und die Emanzipation und Selbstständigkeit des/der Betroffenen fördern und ermöglichen.

### d) Der institutionelle Ansatz

Die Nähe zur Alltagsrealität kann dazu führen, dass Aufsuchende SozialarbeiterInnen in der Öffentlichkeit und gegenüber Politik, Wirtschaft, Kultur und Sozialwesen Mediations- und Sensibilisierungsaufgaben übernehmen müssen. Dabei geht es in erster Linie darum, die Kommunikation zwischen den verschiedenen Beteiligten zu ermöglichen.





Premiers-ères Signataires de la Charte du Travail Social «Hors Murs»: ErstunterzeichnerInnen der Charta der Aufsuchenden Sozialarbeit:

- ACT, Action Communautaire et Toxicomanie, Vevey: Jean-Jacques Homberger
- Vincent Artison
- Association Action Communautaire et Toxicomanie: Patrick Dolt, Alfredo García, Cédric Faisan
- Association Café Cornavin, Genève:
   Glenn Benoudiz
- Association Promotion Santé Jeunes, Le Sentier: Dino Belometti, Président
- Centre d'animation communal, Villars-sur-Glâne:
- Adrien Oesch
- Carine Clerc-Ulloz, Animation Jeunesse Vevey
- Commune de Villars-sur-Glâne:
   Erika Schnyder, cheffe du dycastère des affaires sociales
- Stephan Hürzeler, Animation Jeunesse Vevey
- Le Passage, Lausanne: Nicolas Pythoud
- Rel'Aids, Morges:
   Patricia Fontannaz, Jean-Jacques Marro, Linoel Vandel
- Streetwork Biel-Bienne:
- Alwin Bachmann, Gaël Cattin, Jan Hartmann, Sabrina Leo, Eric Moser, Tony Rotondo

18

- Travail de rue, Nyon: Christiane Piazzini
- Travail de rue du Release, Fribourg: Jean-Charles Beaud, Joël Schneider

#### CHARTA DER AUFSUCHENDEN SOZIALARBEIT

- Basta Gassenarbeit & Beratungsstelle, Zürich:
  Adrian Klaus, Jeanette Vernay
- Gassenarbeit Schwarzer Peter, Basel:
   Renato Burget, Catherine Darge, Rolf Lobsiger
- Gassenarbeit St. Gallen, St. Gallen:
   Nane Geel, Andrea Schweizer, Bruno Willi
- Kirchlich getragene Gassenarbeit Biel-Seeland-Jura, Biel: Stefan Balmer, Marion Schürch
- Streetwork des Vereins SUBITA, Winterthur: Jeanine Fuhlrott, Christian Rierola
- Verein für Gassenarbeit Schwarzer Peter, Basel
- Verein für Kirchlich getragene Gassenarbeit Biel-Seeland-Jura, Biel

\_\_\_\_



